

# COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

---

## SEANCE DU JEUDI 2 JUILLET -959

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> LAFON, PRÉSIDENT

Présents: M<sup>mes</sup> Lafon, Médus, Ponceau et Villepontoux; MM. Borias, Delfaud, Lavergne, le D<sup>r</sup> Maleville, Ponceau, Saint-Martin, Secondat et Villepontoux.

S'est fait excuser: M. Jean Secret.

NECROLOGIE. — M. le vicomte de Segonzac, décédé accidentellement.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

REMERCIEMENTS. — M. P. Zurbrugg.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *La Dordogne et sa région. Fleuve — Histoire — Civilisation*. (Fédération historique du Sud-Ouest. Actes du XI<sup>e</sup> Congrès d'études régionales tenu à Bergerac les 10 et 11 mai 1958.) Bordeaux, éd. Bière, 1959; in-8°, 227 p., ill.; un exemplaire offert par la Fédération, un autre souscrit par la Société;

A. Leroi-Gourhan, *Le sanctuaire de la grotte du Cheval à Arcy-sur-Cure (Yonne)*. (Extr. de *Mélanges Pittard*.) Brive, impr. Chastresse, 1957; in-8°, 10 p., pl., — et *La Fonction des signes dans les Sanctuaires paléolithiques. Le symbolisme des grands signes dans l'art pariétal paléolithique. Répartition et groupement des animaux dans l'art pariétal paléolithique*. (Extr. de *Bull. de la Soc. Préhistorique française*, LV.) Le Mans, impr. Monnoyer, 1958; in-8°, 46 p., ill.; hommage de l'auteur;

E. Panet, *Trésors en Limousin*. Roman, Paris, éd. de la Revue Moderne, 1959; in-8°, 78 p.; hommage de l'auteur;

*Femmes d'aujourd'hui*, n° 733, 21 mai 1959, contenant un reportage sur « la gastronomie économique », intéressante initiative de la ville de Périgueux; don du D<sup>r</sup> Lafon;

*Notre Bulletin*, du 5 juin 1959, contenant la suite de l'article du D<sup>r</sup> Gausson sur « La grotte ornée de Gabillou »; envoi de la Direction des Usines Marbot et C<sup>ie</sup>;

*Concession de l'affichage municipal et du droit d'affichage sur les édifices communaux. Cahier des charges. Conditions générales*; Périgueux, impr. Joucla, 1910; in-4°, 4 p., — et « Mairie de la ville de Clermont-Ferrand. Théâtre. Cahier des charges pour la période du 30 janvier au 30 mars 1890 »; 8 p. in-fol. polycopiées; don de M. William Martin.

Des remerciements sont exprimés aux divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Sur « le mascalé » de la Dordogne à Libourne, très bon article de M. Courty dans la *Revue du Libournais*, 2<sup>e</sup> trim. 1959.

*Périgord mon pays*, d'avril-mai 1959, reproduit un article de M. Yves Bermond (*Sud-Ouest* du 21 avril) en hommage au grand sculpteur Gilbert Privat; signale, dans *La Vie des bêtes*, n° de juin, un article de M. Morvan sur la faune de la Double.

Dans le *Périgourdin de Bordeaux*, juillet-août 1959, M. A. Jouanel évoque la vue panoramique de Bergerac, dessinée en 1856 par A. Faisandier, ainsi que celle du barrage de Salvette, du même: M. Jean Secret étudie deux portraits conservés au château de Borie-Petit, près Périgueux: celui de Jean V d'Abzac, marquis de Ladouze, et celui de sa femme, née Marguerite de Combabessouze.

Le *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1957 (Paris, impr. Nationale, 1958) contient la plupart des communications importantes faites au 82<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, tenu à Bordeaux et à Libourne en 1957. Toutes intéressent peu ou prou le département de la Dordogne. Ainsi, p. 9, *Formes populaires des noms des Saints Genzsius et Genius*, par M. Sinda; p. 23, *L'imprimeur bordelais J. Mongiron-Millanges (1649-1692)*, par M. Desgraves, utile pour l'histoire de la Fronde en Guyenne; p. 295, *Les protestants dans le diocèse de Lodève de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, par E. Appolis (rôle de l'évêque, le Périgourdin Mgr de Souillac après 1732); p. 407, *Les châteaux des confins du Périgord et du Libournais au moyen âge*, par M<sup>me</sup> L. Gardeau; p. 433, *Un intendant de Guyenne avant la Fronde: Jean de Lauson (1641-1648)*, par M. F. Loïrette, et p. 471, *Recherches sur la valeur des monnaies dans le Bordelais au temps de la lieutenance du Prince Noir (1354-1357)*, par M. Capra: contribution magistrale à l'histoire monétaire du moyen âge.

L'ouvrage *La Dordogne et sa région* (voir aux ENTREES), quoiqu'il ne publie qu'une partie seulement des communications faites au Congrès de Bergerac, est d'une grande importance pour les études locales. On trouvera dans les *Annales du Midi*, p. 383, la liste complète des travaux présentés dans les quatre sections de ce Congrès. Voici ceux qui touchent plus spécialement au Périgord:

P. 7, *Les problèmes de l'eau dans la vallée périgourdine de la Dordogne*, par le Professeur P. Fénélon; p. 29, *La Lidoire et sa vallée*, par M<sup>me</sup> Gardeau; p. 65, *Les ponts de Périgueux...*, par M. et M<sup>me</sup> Ponceau; p. 77, *Le pont de Cubjac sur l'Auvézère...*, par M. F. Loïrette; p. 91, *La poste aux lettres aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans les vallées de la Dordogne, de la Vézère et de la Corrèze*, p. M. Thouygnon; p. 101, *Les sources de l'histoire de la Dordogne aux Archives de la Gironde*, par M<sup>lle</sup> Gilcau; p. 129, *L'imagination concrète du troubadour Arnaut Daniel*, par M. Lefèvre; p. 143, *Le couvent et l'église des Jacobins de Bergerac de 1260 à nos jours*, par M. Pabbé Grillon; p. 153, *L'activité d'un atelier de sculpture dans les vallées de la Dordogne et du Lot: Carennac, Cadouin, Cahors (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, par M. Roudier; p. 163, *Le rétable mutilé d'Aubas*, par M. Secret; p. 169, *La demoiselle de Graveron*, par M. Morize; p. 177, *L'imprimerie à Bergerac aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.*, par MM. Desgraves et Jouanel; p. 195, *Etude sur le rôle religieux de Louis II de Salignac, évêque de Sarlat (1603-1639)*, par M. Valette; p. 213, *Les apprentis originaires du Périgord recrutés à Montauban de 1643 à 1715*, par M. Tougas; p. 217, *Gabriel Bouquier et ses croquis du Voyage d'Italie (1779)*, par le Professeur Pariset.

M. Lavergne a noté par ailleurs un ouvrage du très regretté Maurice Bourgon, *Les industries moustériennes et pré-moustériennes du Périgord*.

Préf. de F. Bordes, Paris, Masson, 1957; in-4°, 144 p. (Archives de l'Institut de Paléontologie humaine, Mém. n° 27), ainsi que le remarquable article de Marc Thibaut, *Le décor peint de l'oratoire du château de la Roque en Périgord*, dans *la Revue des arts. Musées de France*, n° 2, 1959, pp. 50-56 :ill.

On trouvera encore dans *Ol Contou*, du 15 juin, une note sur la forêt de la Bécède, avec l'essentiel de la transaction passée le 28 août 1530 entre l'archevêque de Bordeaux et les consuls et habitants de Belyès en matière de droits d'usage; et dans le n° du 1<sup>er</sup> juillet, un article sur la chasse au loup en Périgord qui donne le texte de la « Relation curieuse, véritable et remarquable de la mort et des désordres commis par une bête féroce aux environs de Sarlat », imprimée à Paris en 1766.

La présence des loups en Périgord à l'époque contemporaine donne lieu à des observations de la part de M. Secondat; M. Lavergne a jadis consacré un article à ce sujet dans le *Courrier du Centre*.

PRIX LITTÉRAIRE. — M. le Dr Lafon a noté dans *Le Figaro* du 15 juin que le Club du Limousin-Périgord, fondé par M<sup>me</sup> de Romanet, décerne un prix littéraire.

EXCURSION ARCHEOLOGIQUE. — La sortie de printemps de la Société, constate M. le Président, a été favorisée par un temps exceptionnel et sa réussite a été totale. Au départ de la place Francheville, le car spécial des C.F.D. était complet et à Turenne, première étape de la journée, des voitures particulières, notamment celle qui amenait de Bergerac le vice-président Jouanel et sa famille, vinrent grossir le nombre des participants qui se trouvaient soixante-dix au déjeuner.

C'est par Riaume et Nazareth, juste au sud de Brive, que fut abordée, sur son éminence, la petite capitale de la vicomté qui s'étendait à 30 lieues de long sur 12 de large, entre Bas-Limousin, Quercy et Périgord oriental (de la Vézère à la Dordogne).

Par des ruelles étroites et à forte pente, on aboutit au pied de la terrasse allongée qu'occupent les vestiges de l'ancien château-fort de Rodulfe et de ses successeurs. On jouit de ce point d'un magnifique tour d'horizon.

Il reste encore à gravir un imposant escalier pour parvenir à la tour du Trésor — un ancien donjon carré à contreforts plats, remanié au XIV<sup>e</sup> siècle. La salle basse, voûtée d'arêtes, renferme quelques meubles anciens et des objets de fer forgé. A l'opposite, au bout d'un long jardin à la française, se dresse sur son cap rocheux la tour ronde, dite de César. Chacun se plut à monter jusqu'à la plate-forme crénelée d'où la vue s'étend sur une campagne semée de castels et de repaires nobles.

Le Syndicat d'initiative de Turenne, en la personne de son président, qui est aussi le maire de la ville, avait tenu à saluer notre caravane et à offrir à chacun des dépliants touristiques: attention dont il fut cordialement remercié.

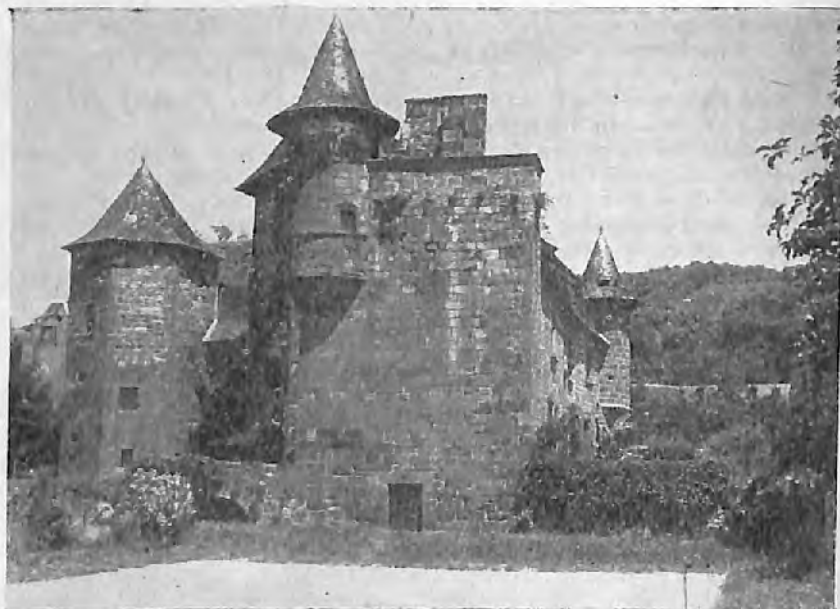
De Turenne, le car se dirigea sur Collonges en passant à portée du bourg de Noailhac et de son église fortifiée. A l'entrée de la « Ville Rouge », M. le Dr Faige, conseiller général de la Corrèze, nous apporta le salut des Amis de Collonges, dont il est le président. Il s'est montré, durant toute la visite de cette enchanteuse cité, un guide aussi délicat que compétent, n'omettant rien de ce qui, au passage, pouvait retenir ou séduire ses auditeurs: la maison de la Sirène, le manoir Beaurival, l'hôtel de Bamade, la vieille halle, l'église au clocher limousin typique et au por-



Ci-contre :  
*La Tour du Trésor  
au château de  
Turenne*

Ci-dessous :  
*Le manoir  
de Vassignac  
à Collonges*

Clichés P. Borias



tail roman, trop restauré sans doute, où l'architecte Mayeux a remplacé le beau tympan sculpté du *xii<sup>e</sup>* qui, depuis les guerres de religion, était resté morcelé dans le pignon <sup>1</sup>; la chapelle des Pénitents qui sert de musée, la haute croix de fer forgé dressée à côté et, morceau de choix, l'hôtel de Vassignac, entouré de bosquets et de pelouses; le D<sup>r</sup> Faige qui en est propriétaire, voulut bien nous faire les honneurs de ce délicieux manoir du *xv<sup>e</sup>* siècle où il a formé une curieuse collection d'objets folkloriques. Cette promenade-causerie s'acheva devant l'élégant castel de Maussac.

Quelques minutes suffirent pour atteindre le Meyssac, inondé de soleil, où l'on avait choisi de déjeuner. Le repas, servi par petites tables et fort bien préparé par le maître-queux de l'Hôtel des Voyageurs, a grandement contribué à maintenir élevé le *tonus* général; M. le D<sup>r</sup> Faige nous fit l'honneur d'y prendre part.

On quitta un peu à regret l'ombre et le frais des salles de l'hôtel pour reprendre sa place dans l'autocar non climatisé. De Meyssac, la route s'élève en coupant des sinuosités boisées fort pittoresques jusque vers Marenzac; peu après on est à l'embranchement de Noailles.

Le château ducal, l'église et le gros ormeau qui les sépare occupent de leur masse le sommet de cette butte, presque aussi fameuse que celle de Turenne et qui a en quelque sorte rivalisé de prestige avec elle par l'érection en duché de la seigneurie de Noailles au *xvii<sup>e</sup>* siècle. Après le rachat par Louis XV de la vicomté (1738), les ducs de Noailles et d'Ayen ont pour ainsi dire succédé naturellement aux Turenne dans leurs vastes possessions territoriales étalées sur trois provinces, comme le rappela M. Lavergne.

L'église, dédiée à Saint Eutrope, a en façade un clocher-mur assez remanié; la nef romane a été remaniée elle-même à l'époque gothique; le chœur polygonal s'orne de belles arcatures où l'on remarque des chapiteaux historiés d'époque romane. Une plaque commémore le général vicomte Louis-Marie de Noailles, mort en 1803, à la Havane: c'est celui de la fameuse nuit du 4 août 1789. On aurait aimé pouvoir admirer les deux chasses émaillées, contenant les reliques de Saint Eutrope et de Sainte Eustelle, de Saintes, et de Sainte Catherine; la clef du coffre où elles sont gardées est perdue voilà près de deux ans et toutes les démarches tentées jusqu'ici pour la ravoïr sont restées sans résultat.

Le château ducal est un vaste corps de logis flanqué de deux pavillons carrés d'une apparence sévère; seule la façade méridionale est animée par des éléments décoratifs de la Pré-Renaissance rapportés du château voisin de la Fage.

De Noailles, une rapide descente par la route de Toulonse a vite amené les excursionnistes périgourdiens au rendez-vous de la Société scientifique, historique et archéologique de Brive. En l'absence vivement regrettée de son président, le chanoine Jan Bouyssonie, nous fûmes accueillis devant le Musée Ernest-Rupin, rue Emile-Massenat, par M. Pérol, vice-président, et M<sup>lle</sup> Gnyot, conservatrice du Musée, secrétaire, à qui s'était joint un représentant de la Société de la Corrèze, à Tulle, M. Bour.

Le Musée de Brive a été admirablement réaménagé ces derniers mois par les soins avertis de nos hôtes. On apprécia, au rez-de-chaussée, la

1. Il représente, au registre inférieur, le Christ et la Sainte Vierge flanqués de neuf apôtres; au registre supérieur, l'Ascension du Christ enlevé au ciel par des anges; le matériau est un calcaire dur qui tranche sur le grès rouge du reste de l'église.

remarquable présentation des séries préhistoriques, les nombreux spécimens de coffres à incinération trouvés en Bas-Limousin, les moulages des chapiteaux de Saint-Martin de Brive, etc.

Le 1<sup>er</sup> étage est consacré aux beaux-arts, le second aux arts appliqués et à l'art populaire dont les vitrines sont particulièrement attachantes (appareils d'éclairage, serrures, clefs, objets historiques).

La visite prolongée du Musée fut suivie de celle de l'Hôtel de la Labenche, où la Société archéologique de Brive a son siège social, une des plus belles demeures de la Renaissance en Limousin, bâtie à grands frais pour un propriétaire d'origine périgourdine, le conseiller du roi de Calvimont, sous le règne d'Henri II; on se rendit ensuite à l'église Saint-Martin, dédiée au saint martyrisé à Brive en 407: vaste nef gothique de six travées de 18 m. de haut, dont les voûtes sont au même niveau que celles des bas-côtés, avec un chœur reconstruit au XVIII<sup>e</sup> siècle par le cardinal Dubois et ses frères; la façade, le clocher et l'abside sont l'œuvre de M. de Baudot (1877-1896). Pour terminer, M. Pérol et M<sup>lle</sup> Guillot nous entraînent à travers le vieux Brive où subsistent encore de fort beaux ensembles, comme l'ancien collège avec son escalier monumental, et un peu partout, de rue en rue, des vestiges du moyen âge: tourelles, fenêtres, cordons de moulures, etc. que le visiteur pressé néglige bien à tort.

La soirée s'avanceit déjà quand, après avoir remercié nos aimables guides, chacun reprit sa place dans le car qui arriva sans incident à Périgueux vers 20 h. 40.

M. Lavergne tient à remercier M. le chanoine Bouyssonie, président de la Société de Brive, qui a fourni de précieuses indications pour la préparation de la promenade.

M. Borias montre une fort belle série de photographies qu'il a prises au cours de cette excursion dont chacun gardera le meilleur souvenir.

COMMUNICATIONS. — M. Secondat commente brièvement les pièces administratives offertes par M. W. Martin (voir aux ENTREES). Il a visité, le soir du 24 juin, la grotte de Villars, maintenant bien aménagée par son propriétaire, M. Versavaux, suivant les indications du Spéléo-Club Périgourdin. Un circuit bien étudié et ne présentant aucune difficulté donnera aux visiteurs une idée adéquate de la variété de cette caverne, de la richesse des concrétions qu'elle présente de salle en salle: stalactites, stalagmites, aiguilles et excentriques de toute sorte. Les curieux de préhistoire déchiffreront aussi avec intérêt, sous une épaisse couche de calcite, des peintures pariétales, représentant notamment des chevaux plus petits que les poneys de Lascaux. Sur un panneau rocheux sans cristallisations, M. Secondat a cru reconnaître la figuration d'un ours que surchargent des grilles pièges. Au pied de la paroi a été trouvé un silex taillé en biseau qui a servi à graver: des os d'ours ont été aussi trouvés dans les déblais.

M. Ponceau qui surveille les travaux de mise en place des tubes d'amenée du gaz de Lacq entre Saint-Capraise et Cours-de-Pile s'étonne que l'ouverture de cette tranchée de 13 kilomètres n'ait amené aucune découverte dans le domaine de la préhistoire et du gallo-romain.

Sans doute est-ce parce que l'on n'a pas creusé le sol assez profondément, pense M. Lavergne: la couche d'alluvions modernes est épaisse sur tout ce parcours.

M. Jean Secret a prévenu le Secrétaire général de la découverte, à

l'église de Saint-Front-de-Pradoux, de fresques du moyen âge ; il en parlera plus longuement à la prochaine réunion.

M. Joseph Saint-Martin a relevé dans l'ouvrage de M. de Salviat, *La jurisprudence du Parlement de Bordeaux*, Paris, Buisson, 1787, quelques détails intéressants sur la perception de la dime en Périgord. On y voit qu'elle variait d'une paroisse à l'autre et qu'elle était réglée tantôt suivant l'usage, tantôt d'après des titres authentiques. Les conflits étaient nombreux entre décimateurs et décimables et notre collègue en apporte divers exemples.

M. Secondat pense qu'une étude d'ensemble sur la dime ecclésiastique et ses modalités de perception dans nos campagnes serait des plus intéressantes ; certains documents, tels que les actes d'adjudication des dîmes par quartiers, donneraient un aperçu des récoltes par terroirs et permettraient parfois aussi des évaluations. M. Lavergne confirme l'existence dans les fonds judiciaires et notariaux d'archives, d'une foule de documents qui, intelligemment consultés, fourniraient la matière d'un beau diplôme d'études supérieures d'histoire.

ADMISSIONS. — M. Pierre Bigot, propriétaire, la Pradelle, Beaumont-du-Périgord, présenté par MM. Coq et A. Jouanel.

M. Edmond Peyronnet, 22, rue de la Liberté, Caudéran (Gironde), présenté par MM. E. Dusolier et J. Combescot.

*Le Secrétaire général,*

G. LAVERGNE

*Le Président,*

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

## SEANCE DU JEUDI 5 AOUT 1959

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> LAFON, PRÉSIDENT

Présents: M<sup>mes</sup> Lafon et Plazuel; MM. Bardy, Laborderie-Boulou, J. Lassaigue, Lavergne, Monnet, J. Saint-Martin, J. Secret et Vergnaud.

Se sont fait excuser : MM. Becquart et Secondat, M. et M<sup>me</sup> Ponceau, M. et M<sup>me</sup> Villepontoux.

FELICITATIONS. — M<sup>me</sup> Gilbert Privat, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Sarradet, officier des Palmes académiques.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *La France latine*, mai-juin 1959. Numéro spécial sur le centenaire de Mircille (1859-1959); envoi de la rédaction ;

F. Thouvignon, *La poésie aux lettres aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans les vallées de la Dordogne, de la Vézère et de la Corrèze* (Extr. de *La Dordogne et sa région*) ; Bordeaux, Bière, 1959 ; in-8°, 10 p. ; hommage de l'auteur ;

F. de Laurière, articles sur le moraliste Joubert et le Périgord et ses baronnies, parus dans *Sud-Ouest*, les 16 juin et 5 août 1959 ; hommage de l'auteur ;

7 cartes postales du château de Fénelon; don de M. S.M. Agelasto, qui renouvelle à la Société l'invitation de venir visiter la belle demeure historique dont il est propriétaire ;

14 cartes postales de la grotte de Rouffignac (Cro de Granville) ;  
don de M<sup>me</sup> Plassard jeune.

Des remerciements sont adressés aux divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — *L'Information archéologique*, de juillet 1959, continue à publier les réponses aux questions qu'elle a posées à ses lecteurs :

1<sup>o</sup> Pour la protection des sites, faut-il développer ou restreindre le goût de l'archéologie à l'école et dans le public ?

2<sup>o</sup> Les lois sur les fouilles terrestres et marines vous conviennent-elles ? Si non, quelles modifications souhaitez-vous ?

3<sup>o</sup> Comment concevez-vous l'organisation des réserves des Musées et des dépôts archéologiques ? Qui devrait avoir droit à les visiter et à les étudier ?

La Société archéologique et historique de l'Orléanais a commencé une nouvelle série de son Bulletin trimestriel, ce dont il convient de la féliciter.

Dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, fasc. 3-4 de 1959, le D<sup>r</sup> Pradel étudie *Le niveau de Noailles d'Oreille d'Enfer, aux Eyzies*.

Le professeur Nougier et M. Romain Robert traitent, dans le *Bulletin de la Société préhistorique de l'Ariège*, t. XIII (1958) de *L'Antilope Saiga dans l'art quaternaire* ; en Périgord, on trouve cet animal figuré aux Combarelles, à Rouffignac, à la Madeleine et à Laugerie-Basse.

M. le Président souligne l'intérêt des pages que consacre M. Polge à la toponymie et à la dialectologie, qui ne sauraient se passer l'une de l'autre, dans le *Bulletin de la Société historique du Gers*, 2<sup>e</sup> trimestre 1959.

Il termine en annonçant l'opuscule : *Tourtoirac*, publié par notre honoré collègue, M. l'abbé de Chadois, avec la collaboration de l'abbé L. Grillon, de Gérard Lavergne et de Jean Secret (Périgueux, Impr. Périgourdine, 1959; in-8<sup>o</sup> de 78 p., ill.). Ce volume est vendu au presbytère de Tourtoirac au bénéfice de la restauration de l'église.

MISE AU POINT. — « Lors de notre réunion du 5 mars dernier, dit M. le Président, j'avais présenté une commission de Père spirituel des Frères Mineurs dans la paroisse de Saint-Germain-des-Près que le Fr. séraphique gardien du couvent d'Excideuil avait délivrée à M. Guillaume Vincent de Beaugourdon et, sans penser à mal, j'avais fait remarquer que le sieur Massenat, greffier de la ville et marquisat d'Excideuil, en enregistrant ladite commission, avait privé le bénéficiaire de la particule précédant son nom. Bien que cela se passât en 1779, le geste du greffier annonçait la mentalité des futurs révolutionnaires.

» Notre collègue M. Jean de Beaugourdon, descendant de Guillaume Vincent, s'est ému de ma communication et a cru que je lui discutais le droit de faire précéder son nom patronique de cette particule. Je n'en ai jamais eu l'intention. »

COMMUNICATIONS. — Dans une lettre adressée à M. le Président, M. Joseph Chartroule voit dans la proximité des carrières de la Noujarède, sur le coteau qui longe la rive gauche de la Dronne, l'une des raisons du choix de l'emplacement du couvent des Dominicaines, à Saint-Pardoux-la-Rivière. Dans le Catalogue des échantillons des matériaux de construction du Ministère des Travaux publics (Dunod, éd.), la pierre de la Noujarède, qui appartient géologiquement à l'étage bajocien, est décrite comme un calcaire oolithique assez dur, blanc, qui se sculpte; du poids de 2.195 à 2.240 kgs. au m<sup>2</sup>, avec une charge d'écrasement de 360



à 420 kgs. par cm<sup>2</sup> de section. C'est dans ce matériau qu'étaient taillés les coffres à loger l'huile de noix, rectangulaires ou ronds, et souvent énormes.

M. Chartroule signale aussi, sous le clocher et l'abside de l'église de Saint-Pardoux-la-Rivière, démolis il y a une vingtaine d'années, la présence d'un silo creusé dans le rocher. Il était en forme de calotte. Le trou d'entrée, un peu ébréché, avait 0,45 cm. de diamètre environ; le sol du silo était à 1 m. 25 du trou et avait une surface approximative de 1 m. 50 de diamètre. La taille était très régulière, les courbes parfaites témoignaient de l'adresse de l'ouvrier. L'orifice a été bouché quand on a rebâti le chœur et l'abside de l'église. Par sa forme ce silo a rappelé à notre collègue les « bourgues » des greniers d'autrefois où l'on mettait les haricots avant de les écosser.

M. le Président est allé, en compagnie de MM. Joseph Saint-Martin et Secondat, visiter la grotte de Rouffignac, maintenant parfaitement aménagée par ses propriétaires. Un petit chemin de fer circulant sous les galeries permet désormais d'atteindre sans difficultés les figurations d'animaux préhistoriques, mammouths notamment, qui ont, il y a deux ans, provoqué tant de discussions inutiles. Beaucoup de ces œuvres sont remarquables, si l'on en juge par les cartes postales offertes à M. le Président pour la Société par M<sup>me</sup> Plassard jeune.

M. Borie-Duclaud a relevé dans les registres de l'état civil des communes de Saint-Eulalie-d'Ans et de Saint-Pardoux-d'Ans des transcriptions de décès se rapportant à des soldats des armées impériales (1806-1814).

M. Lavergne observe que les actes de décès des militaires de la République et de l'Empire originaires de la Dordogne forment une collection conservée aux Archives départementales (série R); de semblables recoupements sont toutefois les bienvenus.

M. Alain Giraud a trouvé aux Archives nationales, dans le carton AB XIX 196, un cahier contenant la copie de lettres envoyées à des officiers de l'armée de Condé par leurs supérieurs. Il en a extrait trois missives adressées à des Périgourdins: le comte de Lambertie, le marquis de Boisse et le vicomte d'Abzac, en juin et juillet 1792, mais le cahier est si mal fait qu'on ne peut dire quel est le signataire. Le même carton contient un état nominatif des princes, évêques, officiers, magistrats recevant des secours du Comité résidant en Angleterre à l'époque de la restauration du Roi en 1814; y figurent la comtesse de Grailly (pension de 63 l.) et le baron de Nanthiat (pension de 100 l.).

M. de Sanxet a retrouvé dans des papiers de famille copie du procès fait devant le tribunal révolutionnaire de la Dordogne à un ci-devant officier d'infanterie, Antoine-Nicolas Leclerc-Peynaud, prévenu de propos et d'activités contre-révolutionnaires; le malheureux fut condamné à mort le 4 floréal an II (3 mai 1794) et exécuté sur la Clautre le 15 du même mois. Leclerc-Peynaud habitait à Monbos une petite gentilhommière qui a appartenu ensuite au comte de Beaupoil de Saint-Aulaire; sa petite-fille, M<sup>me</sup> de La Terrasse, nièce de notre correspondant, en est l'actuelle propriétaire.

M. de Sanxet sera remercié de sa communication; le texte en a paru *in-extenso* dans *Le Tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne sous la Terreur* (Périgueux, 1880), pp. 507-522.

M. Jean Secret, de retour d'Espagne, relève qu'il existe au-delà des Monts de nombreuses églises à coupôles; ce mode de voûtement devrait donc être étudié en fonction de son emploi simultanément en France et en Espagne.

M. Jean Secret présente un acte du 22 mars 1668 relatif à une Assomption peinte, destinée à l'église de Verteillac; l'auteur de la toile était un nommé Vignon (ou Vigon), de Périgueux.

M. le D<sup>r</sup> Lafon donne lecture d'une note sur les portraits du duc de la Force peints en 1719 par Largillière; elle sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Lavergne croit utile de signaler le mémoire rédigé en vue du diplôme d'études supérieures d'Histoire, sous la direction de M. Reinhard, professeur à la Sorbonne, par un de nos jeunes concitoyens, M. Gouel, de Biras. Il a pour sujet: « L'opinion publique en Dordogne en présence des grands événements, du 20 juin 1791 à octobre 1792 ».

Cette période singulièrement agitée qui s'étend de la fuite de Varennes aux élections à la Convention n'avait jamais fait jusqu'ici l'objet d'une étude un peu sérieuse (*L'Esprit public*, d'Henri Labrousse, est trop sommaire et trop partial pour être pris en considération).

Sans doute, l'auteur n'a-t-il retenu que l'essentiel du gros travail de déponillement d'archives auquel il s'est livré; il n'en ménage pas moins des perspectives inattendues sur des événements qui ont eu des répercussions localement graves. Une copie dactylographiée du mémoire de M. Gouel est déposée aux Archives départementales; elle sera consultée avec fruit.

ADMISSIONS. — M<sup>me</sup> Chabaud, directrice honoraire d'école, rue Pierre-Curie, Périgueux; présentée par M<sup>lle</sup> Leblond et M. Morquin;

M. Georges Martial, instituteur, La Chapelle-Gonaguet (Dordogne); présenté par MM. Secondat et Lavergne;

Le Premier-Maitre Lucien Queyroy, à la Base Ecole, Agadir (Maroc); présenté par les mêmes;

M. Hubert de Ruffray, rue du D<sup>r</sup> Joseph-Dubamel, 12, Colmar (Bas-Rhin); présenté par MM. Lavaysse et Lavergne;

M. Michel de Ruffray, rue du Préfet-Laurent, 42, Casablanca (Maroc); présenté par les mêmes.

*Le Secrétaire général,*

G. LAVERGNE.

*Le Président,*

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

### SEANCE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 1959

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> LAFON, PRÉSIDENT

Présents: M<sup>mes</sup> Fellonneau, Médus, Plazanel, Ponceau, Villepontoux; MM. Bardy, Becquart, Bélanger, Borias, Chastel, Dedin Lasportus, Estignard, Lachaud, D. et J. Lassaigne, Lavergne, Monnet, Plazanel, Ponceau, Saint-Martin, Sauve, Secondat, Secret et Villepontoux.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Saint-Mathurin (S. de), *Rouffignac. Ses textes... Ses plans...* (Extr. du *Bull. de la Soc. Préhistorique française*, LV, 1958, n° 10); Le Mans, impr. Monnoyer; in-8°, 5 p., fig.; hommage de l'auteur;

Trabut-Gussac (J. P.), *Bastides ou forteresses?* Les bastides de l'Aquitaine anglaise et les intentions de leurs fondateurs (Extr. de la revue *Le Moyen Age*, n<sup>os</sup> 1-2, 1954); in-8°, 53 p.; hommage de l'auteur;

*Notre Bulletin*, du 14 août 1959, contenant la suite de l'article du Dr Gaussien sur la grotte ornée de Gabillou; envoi de la rédaction;

Lavergne (Géraud), *La Guerre de Cent Ans en Périgord*; 5 p. ronéotypées; don du Syndicat d'initiatives de Périgueux;

Société des amis de Brantôme. Salon 1959. Programme illustré; don de M. Jean Secret;

Faclures de négociants, entrepreneurs et industriels de Périgueux rangées par catégories et autres documents similaires; XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles; 1 liasse de 950 pièces pap.; don de M. Joseph Saint-Martin;

Des remerciements sont exprimés aux divers donateurs, et notamment à M. Saint-Martin dont la collection d'en-têtes commerciales présente un réel intérêt rétrospectif.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — M. le Président a relevé dans la *Revue de l'Agenais*, d'avril-juin 1959, l'article de M. J. Charbonneau, *La toponymie historique en péril*. C'est au sujet de la mise à jour du cadastre qui se poursuit depuis 1930. S'il existe, pour cette opération, un règlement minutieux quant au travail géométrique proprement dit, rien n'a été prévu pour parer au danger résultant de la déformation ou francisation des lieux dits, — de la création de noms de lieux nouveaux et de la suppression de noms anciens. L'auteur pousse avec raison le cri d'alarme et suggère les correctifs nécessaires pour protéger le riche matériel toponymique que nous conservent les documents cadastraux du zèle le plus souvent inopportun de techniciens ignares.

Dans son étude précitée sur *Rouffignac* (v. aux Entrées), M<sup>lle</sup> de Saint-Mathurin s'attache à démontrer, à l'encontre de MM. Nougier et Robert, qu'on ne peut tirer des descriptions ou des plans anciens de la grotte du Cro-de-Granville, aucune certitude quant à l'existence dans cette caverne de figurations paléolithiques. Bien entendu, l'authenticité de l'art pariétal de Rouffignac n'est pas en cause dans cette remarquable exégèse de documents d'une valeur très surfaite.

M. Secondat ajoute quelques remarques.

De son côté, le travail de M. Trabut-Gussac, *Bastides ou forteresses* (voir aux Entrées), constitue une magistrale réplique à la thèse exprimée en 1948 par M. le professeur Higounet, de Bordeaux, dans un article du *Moyen Age*. Selon lui, les bastides du Sud-Ouest, d'origine capétienne ou anglaise, n'auraient été établies, le long des frontières des deux royaumes, que dans un but militaire et stratégique. En spécialiste qui connaît à fond les archives anglaises, M. Trabut-Gussac a réuni suffisamment de preuves pour convaincre son lecteur que les bastides, « élevées dans un dessein essentiellement politique et administratif, accessoirement financier... n'étaient pas à l'origine des forteresses. Si certaines d'entre elles le sont devenues dans le courant des âges, il faut y voir la conséquence d'un processus historique qui n'eut rien de commun avec les intentions des fondateurs, telles que les documents nous permettent de les sonder ».

Dans la revue *XVII<sup>e</sup> siècle* (n<sup>o</sup> 41, pp. 365 et 367), M. Secret relève deux allusions à des prédications de retraite que fit à Périgueux en 1681 le R.P. Honoré, de Cannes, capucin missionnaire. Sans doute n'est-ce qu'en référence à l'article d'A. Dujarrie-Descombes sur la mission du P. Honoré à Périgueux, dans la *Semaine religieuse* de 1897.

Dans le *Jardin des Arts*, d'août 1959, M. Isnard consacre un article

aux *Vrais et faux Raphaëls*; d'après-lui, un pseudo-Raphaël, une « Belle Jardinière », aurait été découvert à Périgueux. M. Secret demande si quelqu'un a eu vent de cette trouvaille.

COMMUNICATIONS. — Au sujet du château de Laforce, dont la démolition en 1793 a été récemment évoquée par M. André Jouanel, vice-président, M. Couvrat-Desvergnès ressort un article de Paul Courteault, *Un académicien de province*, paru dans la *Revue hebdomadaire* du 23 novembre 1912. Il concerne l'abbé Bellet (1672-1752) qui fut un des fondateurs de l'Académie de Bordeaux. On lui doit une description du château de Laforce publiée dans le volume du bi-centenaire de l'Académie de Bordeaux (cf. *Bull. de la Soc.*, t. XL, pp. 117-118). Notre sagace collègue a joint à sa lettre une vue du château de Laforce, telle que l'a reconstitué Counord, accompagnant l'article de revue précité.

M<sup>me</sup> la comtesse de La Verrie de Vivant a extrait à notre intention des registres paroissiaux de Gageac des notes du curé Laporte relatives à la reconstruction de son église en 1703; ces documents seront publiés dans le *Bulletin*.

Dans un registre de l'Hôpital Manufacture de Périgueux, ouvert en 1724 « pour servir à l'entrée des mendiants de tout sexe », M. l'abbé Grillon a relevé, dans le n° 72 (7 janvier 1725), l'admission d'un pèlerin espagnol, Jean de Mora, 59 ans, de Saint-Jean à sept lieues de Madrid; il était porteur d'un passeport de l'hôpital de Clermont, mais s'était égaré de sa route depuis Saint-Léonard-de-Noblat; en marge du registre, les définiteurs ont noté: « demeurera deux mois et sera représenté ».

M. Jean Secret a assisté, le 18 août, à la première réunion en Dordogne de l'association « Les Vieilles Maisons françaises », filiale de « La Demeure historique »; son but est de grouper ceux qui possèdent de vieilles demeures (châteaux, abbayes, manoirs, logis, etc.) et tous ceux qui s'y intéressent, à la fois pour défendre cette partie importante du patrimoine artistique français et créer entre les adhérents des liens de solidarité assez puissants pour leur éviter de devenir les victimes des modifications économiques. Cette manifestation s'est déroulée dans le parc du pavillon de Saint-Aignan, propriété de M<sup>me</sup> la baronne de Bastard qui avait lancé les invitations.

Au sujet des fresques du château de la Roque reproduites au Musée des Monuments français, notre vice-président précise qu'il s'agit seulement d'un des quatre Évangélistes et de la Mise au tombeau.

M. Jean Secret montre les photographies qu'il a fait prendre des fresques découvertes récemment, en l'église de Saint-Front-de-Pradoux, sur les côtés nord et est du chœur. L'une d'elles présente, sous un encadrement, un évêque mitré et croisé s'appuyant sur un lutrin; il semble, au gant abandonné sur la table, qu'il s'agisse de Saint Front qui, selon la légende, oublia son gant aux funérailles de Sainte Marthe auxquelles il assistait. Une baie ouverte dans le mur du chevet a interrompu l'ensemble figuré à l'est.

D'autres photographies présentées par M. Secret sont des fragments parfois très beaux, de statues médiévales (Vierges à l'Enfant ou piétés pour la plupart), conservés dans les églises de Saint-Just, la Tour-Blanche et Cercles.

M. Joseph Saint-Martin analyse un mémoire juridique rédigé à l'occasion d'un procès intenté au curé de Beauverne par Catherine du Burquet, veuve Valadou, en 1731. Cette dame avait une sœur, Jeanne, mariée

au sieur de Chantemerle, qui, devenue veuve, prit chez elle « au même pot et feu », le dit curé Barre; elle finit même, par acte testamentaire daté du 14 avril 1722, par en faire son héritier universel. L'heureux bénéficiaire fit bien approuver l'année suivante ce testament par la sœur de la défunte, Catherine du Burguet ; mais à la réflexion, cette dame estima qu'elle avait été lésée et elle poursuivit devant le sénéchal de Périgueux l'annulation d'un testament qui n'était pas revêtu de toutes les formalités requises et ne dérivait pas de la libre volonté de la testatrice. De son côté, le curé de Beauronne requit le renvoi de l'affaire devant l'official et crut pouvoir se tirer d'affaire en faisant donation de ses biens à son neveu Claude-Joseph Barre, avocat, qui eut alors à défendre l'héritage recueilli par l'ecclésiastique. Quand le procès eut entraîné, entre autres conséquences, la révision du partage intervenu à la mort de leurs père et mère entre Jeanne et Catherine du Burguet (1712), appel fut interjeté ; le mémoire en reste là.

M. le Président note au passage qu'un du Burguet fut maître de poste au Chalard.

M. Ponceau a assisté hier mercredi à l'entrée de Cyrano dans sa bonne ville de Bergerac. Cette fête, organisée par les commerçants de la Rue Neuve, a été annoncée dans la presse par des « canulars » auxquels certains se sont trompés; c'est ainsi qu'on a pu lire, dans *Paris-Match* du 22 août, un « télégramme » annonçant la découverte, dans un registre de la paroisse Saint-Jammes, de la date exacte du baptême de Cyrano: 6 mars 1619!

Le Dr Lafon dépose sur le bureau ses notes d'onomastique périgourdine qui ont trait à la formation des prénoms familiaux par féminisation du patronyme (cf. *Bulletin de la Soc.* 1958, p. 60). Il donne au tableau noir quelques exemples de ces formations dérivées, généralement en-*ilho*.

M. Secondat en indique quelques autres, relevées à Plazac:

Fantoune de Fantou; Bordilho de Debord; Pontissotte de Dupont; Bourjilho de Bourgès.

M. le Trésorier remarque qu'il est grand temps de songer à l'excursion archéologique du dimanche 20 septembre. Plusieurs itinéraires sont mis en avant. L'assemblée semble accueillir avec faveur le projet déjà exprimé d'une visite à la grotte du Cro de Granville à Rouffignac, le reste de l'après-midi serait consacré aux bords de la Vézère, en aval des Eyzies, comme Campagne et Limeuil. Le Bureau va arrêter les détails de cette promenade.

*Le Secrétaire général,*

G. LAVERGNE.

*Le Président,*

Dr Ch. LAFON.

## NOTES HISTORIQUES SUR SAINT-VIVIEN

(SUITE ET FIN)

**DIX-HUITIEME SIECLE** Quelques évènements locaux vont défrayer la chronique du temps. Quatre procès s'échelonnent de 1694 à 1757 mettant en cause nobles et bourgeois.

*Affaire Bellon-Grimard.* Vol avec effraction.

Le 12 mars 1694, Bernard Grimard, « voleur insigne », aidé de plusieurs complices, vole du blé et autres choses dans le moulin de la Fourne appartenant aux frères Bellon. Surpris, ils s'enfuient non sans avoir blessé grièvement les dits Bellon. Le lendemain, sieur Etienne Bellon aîné, assisté de Courcelle, sergent, arrête le voleur chez lui et l'enferme dans la tour de son château de Renaudie. Pendant la nuit, Grimard se pend au râtelier à pain. D'où enquête et jugement du suicidé. Verdict : « Le cadavre du dit Grimard sera tressné sur une clie par l'exécuteur de la haute justice autour de la maison d'Estienne Bellon où l'homicide a esté commis. Ensuite pandu par les pieds au-devant de la porte d'icelle maison pour y rester l'espace de deux heures, après quoy, estre porté au plus prochain carrefour et exposé sur une route et y rester jusqu'à entière consommation. A ses fins que le dit Estienne Bellon représentera le dit cadavre à la première réquisition ; au surplus que le dit feu Grimard soit condamné en deux cens livres envers les dits Mathias et Simon Bellon pour leur tenir lieu de dommages et intérêts »<sup>23</sup>.

*Affaire Constant-Riffault.* Coups et blessures.

En 1709, à la suite d'une discussion, sieur Estienne Coustant de Cantaloup de Fenestre donne un coup de canne-fusil à son beau-frère, M. Elie Riffault sieur de Lombardie sous la halle de Lamothe. Quelques jours après, il tire un coup de fusil sur le même Elie Riffault dans sa propriété de la Lombarde et lui coupe trois doigts. Le blessé porte plainte, on arrête Etienne Coustant, on l'enferme dans les prisons de Lamothe et on instruit son procès. Un an après, l'accusé parvient à s'enfuir. (Le document s'arrête à l'évasion).

*Affaire Guionneau.* Injures et coups.

En 1727, Jeanne Guionneau, du Buisson, pauvre veuve, mère de quatre enfants, ramassait du bois mort à Panperdu, lorsque surviennent ses deux voisins: Cassar, marchand, et Freyssineau de la Combe, bourgeois. Aussitôt ils la couvrent d'injures et la rouent de coups, prétendant qu'elle vole continuellement. Deux témoins ramènent la blessée chez elle; plainte est déposée. Les sieurs Jean et François Blancheton, M<sup>es</sup> chirurgiens, père et fils, qui ont soigné la

femme Guionneau, ne fournissent un rapport que sous la menace d'une sanction. La plaignante demande 100 livres de dommages et intérêts. On ne lui accorde que 25 livres <sup>23</sup>.

*Affaire de Courssou-Riffault. Rixe suivie de plaintes.*

Le 30 janvier 1757, alors que le sieur Pierre Riffault se disposait à entendre la messe, il est entraîné dans la cour de M. de Montigny par le jeune Jacques de Courssou de Caillavel, lieutenant d'infanterie au régiment d'Orléans. Ce dernier reproche à l'oncle de Riffault, syndic de la paroisse, de réquisitionner sans cesse les charrettes et les hommes de messieurs de Caillavel et de Ségur pour la corvée de bois et de foin destinée aux dragons en quartier dans le présent lieu, et de ménager les bouviers des Riffault et de leurs amis. Les jeunes gens s'injurient d'abord puis en viennent aux coups et le sieur de Courssou tire son épée alors que Pierre Riffault n'a qu'une « oussine » et un « manchon » pour se défendre. M<sup>r</sup> de Grailly et M<sup>r</sup> Barreau de l'Estaing séparent les combattants. Plainte est portée de part et d'autre et plusieurs témoins sont entendus. On reproche surtout aux Riffault de « chasser journellement avec des chiens courants, des lévriers et des furets ». Le jugement de cette affaire n'est pas porté sur le dossier <sup>23</sup>.

En 1775, a lieu le baptême d'une cloche :

« L'an 1775, le 27 du mois d'aoust, nous avons fait, à l'issue des vêpres, la bénédiction d'une cloche neuve pesant cinq cent quatre-vingt-dix-sept livres et demie, y compris les coussinets. Le parrain désigné sur la dite cloche, ayant mal répondu à l'honneur qu'on lui fesoit, on a trouvé à propos de l'en exclure et de le déférer aux enfants de la marraine. En conséquence, a été parrain S<sup>r</sup> Jean Gauthier de Lagrange, et marraine D<sup>elle</sup> Marguerite Gauthier de Lagrange, frère et sœur. La dite cloche qui a été bénite à l'honneur de Sainte Marguerite, a été placée au clocher le lendemain, en foi de quoi... »

AUDUREAU, curé de Saint-Vivien <sup>24</sup>

Cette cloche a été refondue en 1892 sous la mairie de O. de Brugière <sup>25</sup>.

En 1786, protestation faite auprès de l'archevêque, de huit habitants de Saint-Vivien contre la vente de l'ancien cimetière des Huguenots au sieur Lagrange qui désirait le réunir à son jardin. Après de longs démêlés, les protestataires eurent gain de cause, et

23. Arch. dép. Gironde. Tournelle et Parlement; liasses-1694 et 1695.

23.

*Id.*

23.

24. Reg. par. de Saint-Vivien (1773-1792).

25. BRUGIÈRE et BERTHELÉ, *Exploration campanaire du Périgord*, 1907, p. 291.

le terrain demeura inculte jusqu'en 1892, date à laquelle il servit d'emplacement à l'école actuelle.



*Cheminée du XVIII<sup>e</sup> siècle*

Quelques rares maisons rappellent ce siècle, dont le château du Roc, avec ses jolies cheminées et ses beaux placards et, il y a peu de temps encore, la vieille maison curiale », avec sa cheminée caractéristique, ses boiseries et ses carreaux fleurdelysés. Même dans les plus humbles demeures, au sol de terre battue, à la fenêtre minuscule, un détail rappelle toujours le goût du temps, tel au-dessus de la porte, ce petit orifice ovale ou rond, si délicatement mouluré. Quelques « taques » anciennes se voient dans le bourg, mais rarement dans leur foyer d'origine. L'une d'elles, très curieuse, fut assurément importée de Hollande où étaient expédiés nos vins du Bergeracois.

Registres paroissiaux, arpentements, liasses des Archives, donnent d'abondants renseignements sur le Saint-Vivien du XVIII<sup>e</sup> siècle. On y retrouve, agrémentés de « chaffres » bien des noms de famille existant encore aujourd'hui, ainsi que les noms des derniers descendants des de Palles, des de Saint-Eloy, des de Lavalady, des de Plaziac, des de Martin, des de Sallefranque, des Boisson, des Serre, des Blancheton, des Claveau (notables).

De nouvelles générations de nobles y résident : les Courssou de Caillavel, au Roc; les de Ségur de Lespinassat, au bourg; Coustant



de Cantaloup, à l'enêtre; les de Grailly, à la Lombarde; les Montigny de Lafaye, devant l'église; les Gauthier de Lagrange, dans l'ancien château des de Palles. Plus nombreux étaient les bourgeois, et plus riches peut-être, surtout les Riffault de l'Isle, les Bellon, les Barraud de la Fon...

Hobereaux et bourgeois avaient leurs sépultures dans les chapelles ou dans la nef de l'église; Elie de Ségur (le 12 déc. 1718) dans sa chapelle appelée de Claveau; Jean Blancheton (29 sept. 1730) dans « la chapelle qui est la plus près de la porte de l'église du côté de l'épître »; M<sup>lle</sup> Jeanne Thomas (22 déc. 1732), veuve du sieur Bellon Boisvert, enterrée dans l'église; Jeanne Martin (le 9 avril 1742) « veuve à Jean Montigny, dans la chapelle à eux appartenant qui est à la droite de l'église la plus rapprochée du sanctuaire »<sup>26</sup>.

Les noms de lieux-dits du xviii<sup>e</sup> siècle n'ont pas tous disparu du vocable actuel; certains sont même beaucoup plus anciens, tels La Fon-Sanguinaygue, la Queyrie du Chauffour, la Corrade, Soubs le Theil... Il est assez facile de retrouver les parcelles de terrain qu'ils désignent. Ils sont bien simples et évoquent soit le souvenir du passage d'un animal (loup ou renard), soit des sources, fort nombreuses autrefois. D'autres se rattachent à un bois, à un arbre, à la nature du sol, aux productions. Plusieurs rappellent des fermes disparues ou portent le nom des familles qui ont fondé le hameau : la Grande Borie des Hugues, la Petite Borie, métairie de la Barde, la Grange Brûlade, la Grange Vieille, Chez Pierrot, Chez Bernard, A Jean Buisson, A Jean Dulocq, le Grand Arnaudie, Chez Mathieu, Lombardie...

Les anciens documents mentionnent la croix de Plaziac, sans doute érigée par le prêtre du même nom (1494). Aujourd'hui disparue, elle paraît avoir occupé deux emplacements différents, d'après les arpentements de 1641 et de 1754.

Pour se représenter la physionomie de Saint-Vivien au xviii<sup>e</sup> siècle, on peut se rapporter à la vie de nos ascendants durant une bonne partie du xix<sup>e</sup> : leurs mœurs, leurs travaux, leurs plaisirs n'avaient pas tellement changé. Presque tous les corps de métiers existaient dans notre village, depuis l'humble brassier de terre, jusqu'au médecin à bœuf et au maître chirurgien. Chaque famille possédait une chènevière et rouissait son chanvre, d'où les nombreux « trous d'eau » près des maisons. Le blé fut cultivé de tous temps sur notre plateau, et trois moulins à vent « tournant, moulant et faisant farine » y fonctionnaient. Les moulins à eau étaient aussi nombreux sur la Lidoire et l'Estrop. Chaque foyer faisait son pain et son huile de noix. C'était déjà le règne de la petite propriété,

26. Reg. par. de Saint-Vivien (1718-1738).

chacun possédant quelques lopins de terre labourable, de vigne, de bois et de prés qui rapportaient bien peu et dont on payait la rente à l'Archevêque.

Pour la Trinité, la frairie se célébrait comme de nos jours, avec ses multiples compétitions : le rampeau, le bouchon, la lutte, les cartes... Mais surtout on dansait dans les rues et autour de l'église. L'orchestre (une chabrette et un fifre), monté sur deux barriques, se plaçait sous l'ancien ormeau adossé au mur du cimetière. Peut-être un chant rustique accompagnait-il les évolutions !

Pour fêter la Saint-Jean, on allumait des feux de joie dans les champs et chacun emportait une croix d'épis de blé ou d'herbe de la Saint-Jean qu'on fixait au-dessus de la porte afin d'attirer la protection du ciel sur la famille et la maison. Ce jour-là également, de bonnes vieilles faisaient « ronfler la bassine », selon le rite ancestral, en se plaçant de préférence non loin d'un endroit propice à l'écho. « On met au fond d'un bassin en airain ou en cuivre une clé et un peu d'eau; on place sur le bord un jonc ou un roseau mouillé et imbibé de résine, on le tient avec le pouce et on l'étire. Cela produit une musique étrange et agréable. »

Les mariages entre cousins étaient fréquents. Toujours la noce se déroulait avec le cérémonial habituel. On n'oubliait pas au dessert d'entonner « la pomme d'amourette », sorte d'enchère où, à chaque refrain, on ajoutait une somme plus importante destinée aux époux. De vieux contrats nous font connaître la dot accordée aux mariés par quelques familles paysannes, et malgré son peu d'importance, on avait toujours recours au notaire. Le dernier notaire de Saint-Vivien fut M<sup>e</sup> Daniel Riffault de l'Isle; il exerçait encore en 1789.

A la veillée, les aïeules charmaient leur auditoire par d'anciens contes dont on se rappelle encore quelques passages et les vieux se plaisaient à évoquer d'effrayants récits de revenants, de sorciers, de loups-garous, de « veau-blanc », animal fantastique qui hantait la route de Vélines, la nuit. Il ne faisait pas bon le rencontrer, paraît-il, et ceux qui l'apercevaient, bien planté sur ses quatre sabots au milieu de la chaussée, rebroussaient chemin aussitôt !

Le soir, les femmes veillaient tard et filaient pour la famille ou pour le maître. Suivant la saison, on « énougaillait » pour l'huile, on « épanouillait » le maïs; on grignotait des châtaignes, mais on se gardait bien de cuire ces dernières sous la cendre tant que les semailles n'étaient pas faites (afin de ne pas compromettre la récolte à venir).

Dans certaines familles on avait encore l'étrange et antique habitude de mettre dans la bière d'un membre décédé « un litre de

vin, une tourte de pain, un gros morceau de rôti, un mouchoir propre et quarante sous en sous. »

Les traditions séculaires se pratiquaient consciencieusement, même à l'église où, chaque année, et à grand fracas, on mettait le carême dehors : à l'office des ténèbres, le Vendredi Saint, tous les enfants du village s'agenouillaient dans le chœur à la place de la sainte table actuelle. Ils avaient en main un long bâton, fendu à une extrémité et portant une quantité de chevilles de bois. A un signal du prêtre, ils frappaient de toutes leurs forces les dalles du chœur, faisant voltiger les chevilles de tous côtés, brisant leurs bâtons et produisant un bruit infernal. A l'issue de la cérémonie, les vieilles du pays ramassaient soigneusement chevilles et débris de bois pour les placer dans leurs lits afin d'en chasser les puces.

Les « remèdes de bonne femme » étaient en honneur ainsi que certains procédés ordonnés par les sorciers : « Pour guérir de la danse de Saint-Guy, par exemple, vider toutes les paillasses de la maison, recueillir tous les objets hétéroclites qui s'y trouvent (plumes, boutons, chiffons, grains de maïs...), les porter à un croisement de quatre routes, faire brûler le tout et repartir sans regarder en arrière. »

Enfin, chaque famille recueillait avec soin une grande quantité de plantes médicinales afin d'avoir recours au praticien le moins souvent possible.

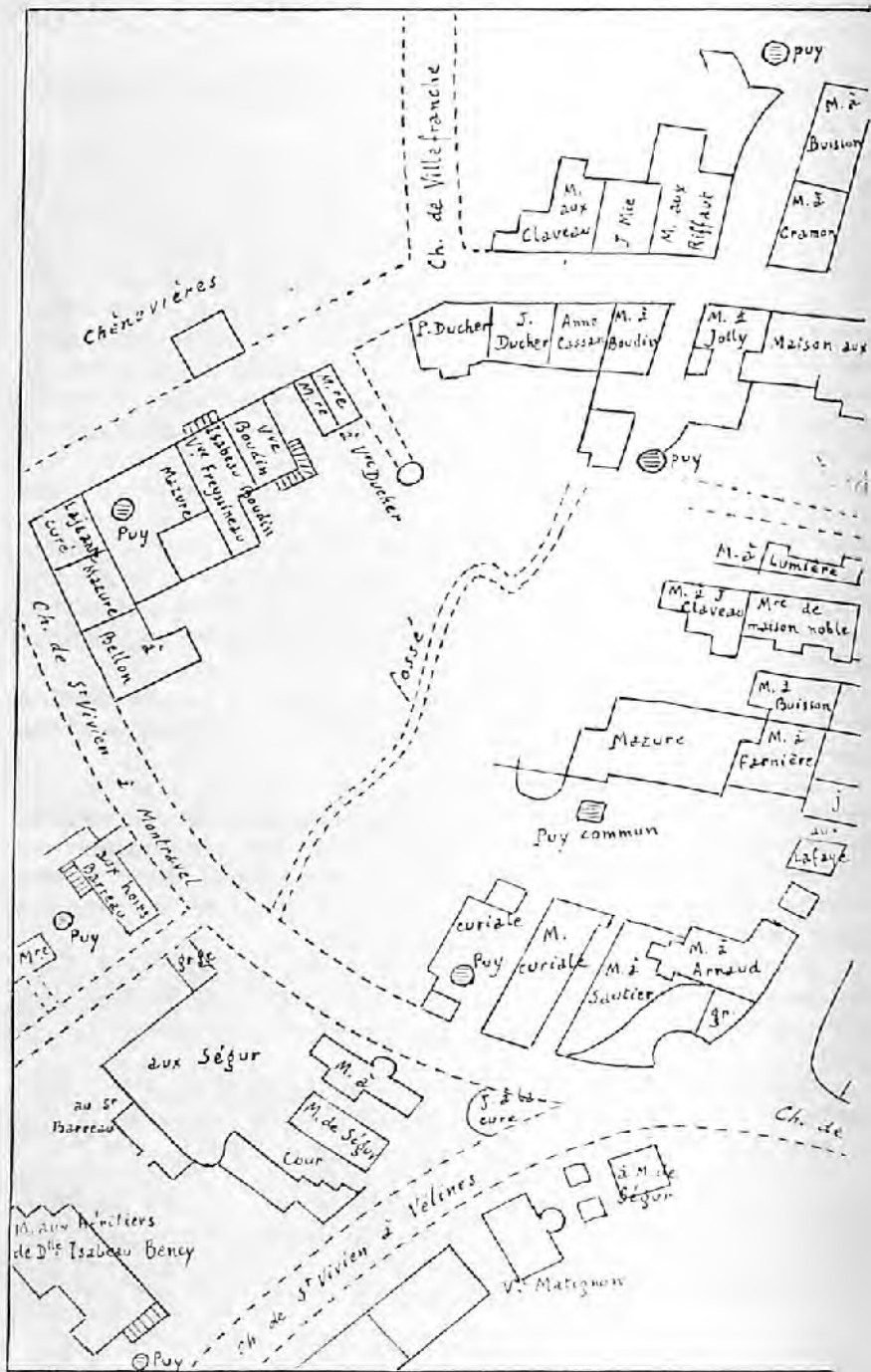
Nos paysans de Saint-Vivien ne marchaient que pieds nus ou en sabots, bourrés de paille l'hiver. Cependant, pour aller aux foires, ils emportaient une paire de souliers suspendus à une canne sur l'épaule; ils se chaussaient pour entrer en ville, puis, en repartant, remettaient soigneusement leurs souliers au bout de la canne. La même paire servait à plusieurs générations.

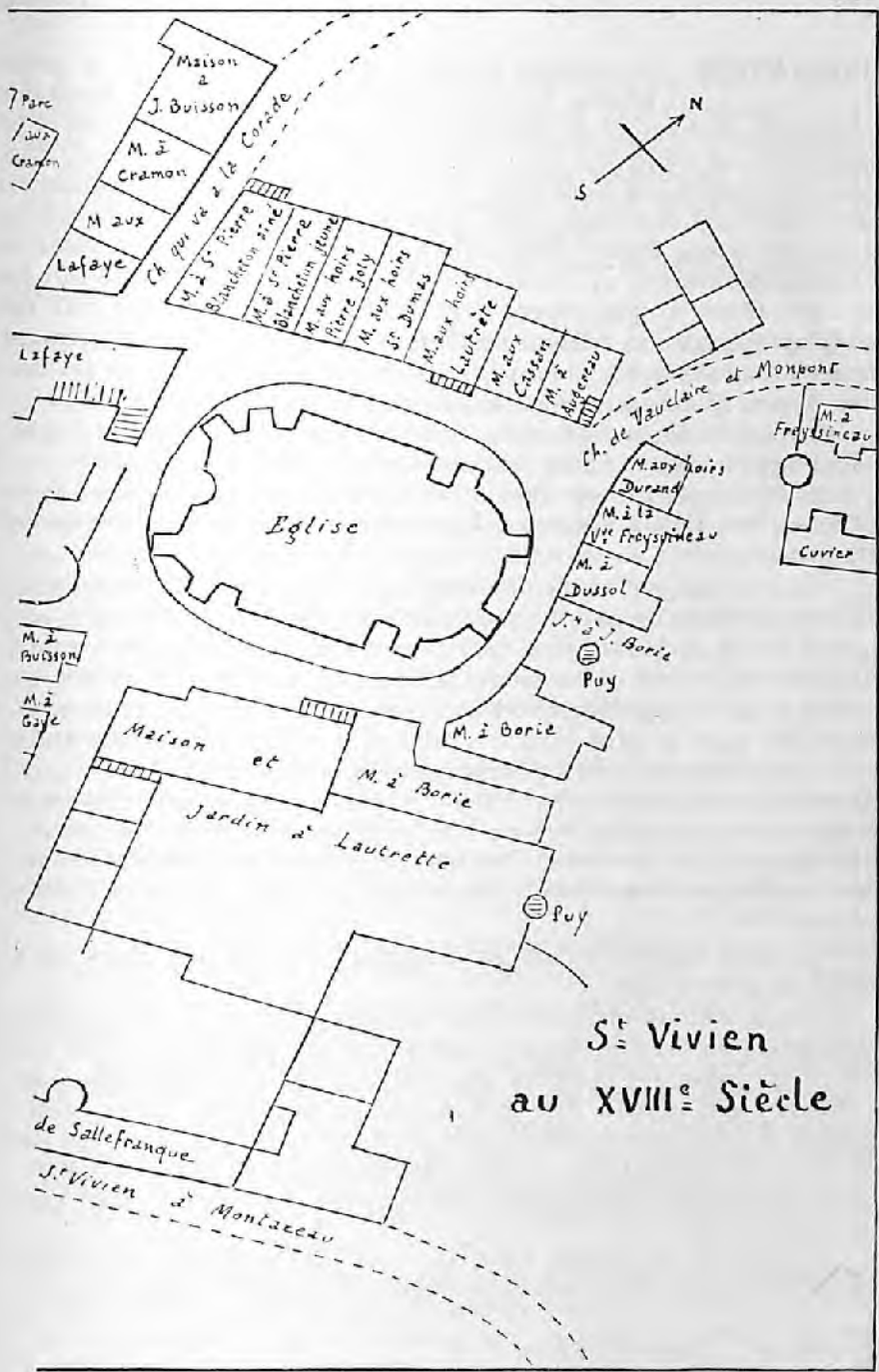
A table, les femmes ne s'asseyaient que très rarement. Elles restaient debout près de la cheminée, et servaient. Seul, le père avait un couteau; il coupait le pain et la viande (quand il y en avait !)

Dans les châteaux, l'hospitalité était large et la chère abondante. Les vins fins, Xérès ou autres, n'étaient pas servis en flacons; on portait le tonnelet sur la table et chacun se servait à son gré.

Il existe un plan cadastral de la paroisse de Saint-Vivien au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>. Trois planches ont été égarées, de sorte que deux hameaux importants et une partie du bourg n'y figurent pas. Néanmoins, grâce à ces précieuses pièces, on peut se faire une idée assez exacte de la configuration de notre village il y a 200 ans.

27. Arch. dép. Gironde, plans A n° 1522.





St Vivien  
au XVIII<sup>e</sup> Siècle

7 Parc  
/ sur  
Cramon

Maison à  
J. Buisson  
M. de  
Cramon  
M aux  
Lafaye

Ch Puy ve à la Corade  
M. de St Pierre  
Blancheton aine  
M. de St Pierre  
Blancheton jeune  
M. aux hoirs  
Pierre Joly  
M. aux hoirs  
St Dumas  
M. aux hoirs  
Lautrette  
M. aux  
Crispin  
M. de  
Bugeau

Lafaye

Ch. de Vauclaire et Montpont

M. de  
Froystincau  
Cuvier

Eglise

M. aux hoirs  
Durand  
M. de  
Viv Froystincau  
M. de  
Dussol  
J. de J. Borie  
Puy

M. de  
Buisson  
M. de  
Gaje

Maison et  
M. de Borie  
Jardin à Lautrette  
Puy

de Sallefranque  
St Vivien à Montceau

**REVOLUTION** La Révolution eut peu de répercussion à Saint-Vivien. Comme partout ailleurs, les habitants rédigèrent leur cahier de doléances. La paroisse comptait alors 92 feux (il y en avait 100 en 1770, d'après un dénombrement). Les chefs de famille, au nombre de 61, se réunirent dans la maison du sieur Montigny, le 8 mars 1789, et participèrent à la délibération où il fut décidé que Saint-Vivien adhérerait au cahier de doléances de Lamothe-Montravel, ce dernier copié sur celui de Sainte-Foy-la-Grande. Dix-neuf paroissiens signèrent ce procès-verbal qui fut rédigé par le notaire Riffault de l'Isle et par Jean Gendreau, ancien écrivain de la marine; puis il fut envoyé à Libourne, notre juridiction faisant partie de la sénéchaussée de cette ville depuis 1760.

Un noble de Saint-Vivien, Antoine Louis, vicomte de Ségur, officier, préside l'assemblée de la noblesse à Bergerac, en 1789.

Saint-Vivien, comme tout le Périgord, connut les affres de la Grande Peur. Le curé Aymeric Lachèze a laissé une relation de cet événement :

« Le 30 juillet 1789, pendant la tenue de l'Assemblée Nationale, est survenue une grande frayeur générale dans le royaume, à peu près à la même heure, sans qu'on en ait connu la cause jusqu'à présent. On se mettait en mouvement pour se défendre contre les attaques qu'on imputait tantôt aux Anglais, tantôt aux Espagnols, tantôt au parti le plus faible; c'est-à-dire à la noblesse, et enfin à des troupes de brigands que chaque lieu croyait en son voisinage, dévastant et massacrant tout. Il n'y a pas eu cependant une seule goutte de sang répandu, et tout finit par des patrouilles de précautions dans chaque paroisse. Chacun a raisonné sur cette épouvante universelle sans en deviner la source qui, peut-être, ne sera jamais connue »<sup>28</sup>.

Le curé Lachèze s'exila en Espagne et le village resta sans prêtre de 1793 à 1806.

On ne compte ni suspects ni victimes dans notre petit pays. Quelques propriétaires furent ruinés par les assignats, dont les Bellon, de Renaudie, qui vont désormais cesser d'être bourgeois et s'allieront à d'humbles familles terriennes. Quelques nobles émigrèrent et ne revinrent jamais, tels les de Ségur et les Courssou de Caillavel; ils allèrent vivre à Saint-Domingue, puis à Savannah<sup>29</sup>. Leurs immeubles furent vendus comme biens nationaux, ainsi que la maison curiale.

Cependant, en octobre 1793, il y eut une explosion de haine contre Jean Nadau, nouveau châtelain du Roc, âgé de 80 ans, décédé

28. Reg. par. de Saint-Vivien (1773 à 1792).

29. SAINT-SAUD, *Généalogies périgourdines*. 2<sup>e</sup> série.

le 2 du même mois et inhumé au cimetière de Saint-Vivien. Sa dépouille fut déterrée par la populace et piétinée jusqu'à écrasement complet. Ce qu'apprenant, sa famille quitta précipitamment le Roc et se réfugia à Sainte-Foy. Etre protestant, un « Monsieur » très autoritaire et de surcroît étranger, autant de facteurs qui rendaient ces Nadau impopulaires et suspects.

La mairie conserve toutes les lois, tous les arrêtés promulgués pendant la Révolution.

**DIX-NEUVIEME SIECLE** Peu de choses ont changé en Saint-Vivien dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les habitants gardent encore les coutumes, les croyances, le langage du siècle précédent. La commune s'administre elle-même, et ce sont les délibérations des Conseils municipaux qui nous apprennent la plupart des événements locaux de cette époque. Celles du Premier Empire manquent et celles de 1848 à 1884 ont été détruites par un maire, parce qu'elles renfermaient certaines limites de chemins et de servitudes qui gênaient ce notable.

En 1839, le Conseil municipal décide que « l'usage par les habitants de Saint-Avit-de-Fumadière d'enterrer leurs morts dans le cimetière de Saint-Vivien doit prendre fin, conséquemment à la réunion qui s'est opérée de la commune de Saint-Avit à celle de Bonneville. »

En 1841, le Conseil donne une rétribution mensuelle à quelques enfants indigents auxquels il convient de donner l'instruction gratuite. Il fixe le prix comme suit : « Les enfants qui commenceront à lire, jusqu'à ce qu'ils écrivent sur le papier : 0 f, 85; quant ils écrivent sur le papier : 1 f, 25; et lorsqu'ils commenceront l'arithmétique : 1 f, 50 ».

La même année, le Conseil décide de participer avec Montpeyroux « aux frais de la construction d'un pont au lieu de Moulin Neuf sur la Lidoire (anciennement au Pas de Labarde), pour la somme de sept cent francs. »

On s'occupe beaucoup de la réfection des routes qui sont dans un état pitoyable. En 1842, on décide de rendre « viable le chemin vicinal qui conduit du bourg aux Granges, embarcadère de Saint-Vivien, par lequel on achemine vers la rivière les denrées, céréales, vins, bois, venant de Montpeyroux, Carsac, Montazeau, Saint-Martin par le bourg de Saint-Vivien, le dit chemin étant impraticable pendant 8 mois de l'année.

On déclasse le chemin des Fons Rompues « dont le sol et le sous-sol sont inondés en toute saison, tandis que la route du bourg au Jacquet étant sur le tertre et sur un fond de rochers sera mise en état avec peu de dépenses. »

Cette même année (1842), vu la pauvreté de la commune, « le Conseil municipal supplie humblement Sa Majesté la Reine, cette bonne mère de tous les Français, de venir au secours d'une pauvre commune dont tous les membres sont ses fidèles sujets. »

En août 1842, le Conseil adresse une lettre au roi, à l'occasion de la mort du duc d'Orléans (13 juillet). Le ton en est curieux :

« Sire,

» Vos fidèles sujets, pénétrés de la plus vive douleur, viennent déposer au pieds de Votre Majesté l'expression de leur ardent amour et de leur profonde tristesse. L'horrible catastrophe, qui a si cruellement atteint Vos Majestés, les a remplis de consternation, et dans leur désespoir, ils se sont écriés : Dieu tout puissant, vous abandonnez donc la France, puisque vous la frappez dans tout ce qu'elle a de plus cher !

» Ah ! Sire, Vos Majestés ont perdu un fils, elles le retrouveront dans les Princes qui les entourent; mais nous, où retrouver un père, un ami ?... Hélas ! le même coup nous a tout ravi !

» Parmi nous, il en est qui ont eu le bonheur de le voir, de l'entendre, ce prince infortuné; ils avaient apprécié toute l'étendue de ce cœur grand, noble, généreux, patriote, populaire, auquel rien de ce qui regardait la patrie n'était étranger ni indifférent. Et nous, nous, sujets dévoués à Votre Majesté, à votre dynastie, nous avons conçu la douce espérance de retrouver en ce prince la grandeur de Napoléon, la popularité du bon Henry et la vertu de notre grand Saint-Louis; Hélas ! tout a disparu, et nous n'avons plus qu'à nous écrier : Mon Dieu, veillez sur le pauvre orphelin héritier du trône, et rendez-le en tout, digne de son malheureux père !

» Bayle-Lajarthe, Vincens-Bélaïr, Tauziac, Riffaud, Boyer, Penaud, et nous maire, NADAU ».

Encore en 1842, le Conseil achète la maison de M. Bayle : deux chambres et une grange y attenant, et, peu de temps après, se flatte de posséder « une des plus belles écoles du canton ».

De 1840 à 1848, on fait plusieurs demandes à la Préfecture, en vue de la création de foires, Saint-Vivien se trouvant sur le passage de plusieurs routes allant au chef-lieu de canton.

Le 24 août 1845, le Conseil prie M. le Maire de faire des démarches auprès de M. le Directeur des Postes pour qu'il accorde à notre commune le passage du « piéton » tous les jours.

En 1847, la commune avait 472 habitants et était très pauvre. Vingt familles manquaient de pain et de bois. Le Conseil municipal tintait de tout son pouvoir contre la mendicité. Il est vrai qu'en ce temps-là, les gains, très faibles, ne suffisaient pas pour la subsis-



tance des familles : une femme gagnait 4 sous par jour, et était nourrie ainsi que ses enfants; une servante percevait 20 f. de gages par an, et à Noël, une paire de sabots ou une jupe de droguet. Bien entendu, les journées commençaient à l'aube et ne cessaient qu'à la nuit.

Le presbytère, ancienne demeure des de Palles et de Salle-franque, tombait en ruines. Une lettre du curé Saint-Amand demande des réparations urgentes. On n'en tient pas compte, mais M. Riffault ayant fait don de cet immeuble à la commune, il est démoli quelques années plus tard et la cure actuelle est bâtie dans son parc.

Vers le milieu du siècle, des détrousseurs de grands chemins furent exposés au « carcan » sous l'ormeau bordant le cimetière. En 1856, un crime, camouflé en noyade, fut commis aux Fons Rompues et son auteur mourut à Cayenne.

Les registres de l'état civil nous apprennent que les fils de Saint-Vivien prirent part aux guerres européennes et aux expéditions lointaines. Il n'y eut qu'un seul réfractaire qui se cacha dans des greniers communiquant entre eux; il ne fut jamais pris.

Nous voyons aussi sur ces actes la disparition progressive de ce qui restait des familles nobles et bourgeoises. Une seule d'entre elles est encore représentée.

S'en vont aussi nos vieux mots palois, si expressifs, qui rattachaient notre temps aux siècles passés et qu'on entendait avec tant de plaisir !

Petit à petit, Saint-Vivien perd son cachet d'ancienneté; tout ce qui faisait sa personnalité est souvent abattu impitoyablement, au grand regret de ceux qui aiment ses vieilles pierres. Puissent les vestiges d'autrefois, encore debout, être conservés le plus longtemps possible, afin que le souvenir de l'antique Saint-Vivien ne disparaisse pas totalement dans le cœur des générations qui viennent.

Madame G. LASSERRE.

---

*Erratum.* — La ligne placée page 73, à la suite de la note 22, est à supprimer pour cause de double emploi (ligne 13 de la page 70).

# RECHERCHES SUR LES BIENS QU'ONT POSSÉDÉS LES AYDIE DU PÉRIGORD

(SUITE.)

## CHAPITRE V

On se souvient que Guy, fils cadet de Charles d'Aydie, sgr de Monbazillac, fut pourvu en 1606, quand il eut 25 ans, de la seigneurie des Bernardières, qu'avait apportée sa mère Jeanne de Bourdeille, ainsi que d'une co-seigneurie de Montagrier.

Guy s'allia en 1615 à Marguerite Audier, fille unique de Bertrand Audier et d'Antoinette Pourtenc. A la mort de ses parents, la dame des Bernardières hérita de son père le château et la terre de Montcheuil <sup>1</sup> et elle recueillit les seigneuries de Vaugoubert et de La Barde <sup>2</sup>, qui venaient de sa mère.

Ils eurent cinq fils, dont nous ne retiendrons que :

Armand, l'aîné, qui devint seigneur des Bernardières à la mort de son père, vers 1650; comme son cousin le vicomte Antoine de Ribérac, il se litra dès lors vicomte de Montagrier;

Le troisième, Blaise, qui fut l'auteur du rameau dit de Champagnac;

Le quatrième, François, qui forma le rameau dit de Saint-Martin-Vaugoubert.

Armand d'Aydie épousa en 1640 Charlotte de Belcier <sup>3</sup>, dont il n'eut qu'une fille, Marie. Celle-ci s'unit le 1<sup>er</sup> octobre 1654 à son cousin Jean-François, comte de Lambertie, et ils n'eurent également qu'une fille, autre Marie, qui épousa en 1691 le marquis de Choiseul. La comtesse de Lambertie mourut en 1710 et son gendre le marquis de Choiseul en 1711, sans postérité; la seigneurie de Lambertie et la terre de Pansol <sup>4</sup> échurent alors aux Aydie; on verra plus loin leurs dévolutions successives.

Devenu veuf, Armand se remaria en 1651 avec Jeanne de Clermont-Touchebeuf, dont le père était sgr de Verteillac. Elle lui donna cinq enfants, parmi lesquels il faut citer :

a) L'aîné Aimé-Blaise, dont il va être question;

b) François, sieur des Roches <sup>5</sup>, qui mourut capucin, après avoir été militaire;

1. Dans la commune de Saint-Martial-de-Valette, cant. de Nontron; au XV<sup>e</sup> siècle, ils appartenaient à la famille de Roux, qui les vendit en 1504 à Martial Audier, conseiller au Parlement de Bordeaux.

2. Dans la commune de Quinsac, cant. de Champagnac-de-Bélair.

3. Les Belcier, qui fournirent plusieurs maires à Périgueux, possédaient le repaire noble de La Rolphie dans la commune de Coulounieix; au XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs furent conseillers ou présidents au Parlement de Bordeaux.

4. Lambertie, repaire noble dans la commune de Miallet, cant. de Saint-Pardoux-la-Rivière. Pansol, aujourd'hui Pansol, est une commune du cant. de Saint-Mathieu (Haute-Vienne).

5. Petit fief situé dans la paroisse de Saint-Pardoux-la-Rivière. (M. de Laugardière).

c) Armand, sieur de Magnac <sup>6</sup>, qu'on appelait par courtoisie vicomte d'Aydie;

d) Marguerite, dite Mademoiselle des Bernardières, qui épousa François-Louis de Ranconnet, sgr d'Escoire <sup>7</sup>, en 1729.

En succédant à son père, Aimé-Blaise devint baron des Bernardières, sgr de Montcheuil et de Saint-Martial-de-Valette <sup>8</sup>; on l'appelait comte d'Aydie, bien que ses droits à ce titre fussent assez contestables; il se disait en outre marquis de Montagrier et baron de Cuzorn <sup>9</sup>. Ainsi que je l'ai déjà mentionné, le vicomte Antoine de Ribérac, son oncle à la mode de Bretagne, lui avait vendu, puis légué <sup>10</sup> sa co-baronnie de Rions et ses droits sur les terres de Benauge, dont il prit possession le 29 mars 1696, l'année qui suivit la mort du testateur. Il hérita en même temps la co-seigneurie de Montagrier, que possédait le vicomte Antoine et qui vint se joindre à celle qu'il tenait de son grand-père, Guy d'Aydie.

Aimé-Blaise décéda en 1710. Il s'était allié à Charlotte-Diane de Bautru, fille d'Armand, comte de Nogent, et de Diane-Charlotte de Caumont-Lauzun, et sœur de la maréchale de Biron. Ils eurent au moins 14 enfants, dont il suffira de retenir :

a) Antoine, l'aîné, qui hérita les biens paternels et devint de ce fait baron des Bernardières et de Montcheuil et co-seigneur de Montagrier. A la mort de son cousin, le comte Joseph (1723), il devint

6. Repaire noble, commune de Milhae-de-Nontron; la seigneurie, jadis fort importante, avait été démembrée; au XVII<sup>e</sup> siècle, elle avait appartenu aux Pourtene.

7. Repaire noble dans la commune du même nom, cant. de Savignac-les-Eglises.

8. La seigneurie de Saint-Martial-de-Valette, qui avait justice sur la paroisse du même nom, avait été achetée en 1518 à Alain d'Albret, vicomte de Limoges, par Martial Audier; en fait elle se confondait avec la seigneurie de Montcheuil. Quant à la paroisse, elle fut achetée en 1581 à Henri, roi de Navarre et vicomte de Limoges par Antoine Vigier, qui la revendit en 1600 à François du Faure, sgr de La Roderie; en 1637, elle fut adjugée par sentence du Parlement de Paris, à la veuve de ce dernier ou d'un autre François du Faure, sgr de La Roderie, Anne de Givès, alors remariée avec Antoine d'Aguesseau, président au Parlement de Bordeaux.

9. J'ai déjà mentionné que Philippe d'Aydie, fille de François I<sup>er</sup> et de Françoise de Salignac, devenue veuve de Charles de Laval, s'était remariée en 1577 avec Etienne de Gontaut, vicomte de Saint-Geniès et baron de Cuzorn; Une vingtaine d'années plus tard, les deux époux moururent sans hoirs; la baronnie de Cuzorn (canton de Fumel) échut à un de leurs neveux Jean de Gontaut-Saint-Geniès, qui possédait déjà la seigneurie voisine de Gavaudun (canton de Montflanquin) et qui, lui aussi, mourut sans descendance. En 1644 la veuve de ce dernier, Jeanne de Pierre-Buffière, échangea avec J.B. d'Auray ses terres de Cuzorn et de Gavaudun pour celles de Comborn et de Châteaumeuf en Haut-Limousin. Les Auray firent de mauvaises affaires et en 1686 leurs biens furent saisis et vendus; Gavaudun fut acheté par Armand de Belzunce, marquis de Castelmoron, qui était cousin germain de Charlotte-Diane Bautru de Nogent (Ph. Lauzun. *Le château de Gavaudun*, Agen, 1899). Il est probable que Cuzorn fut vendu avec Gavaudun et qu'Aimé-Blaise d'Aydie prêta de l'argent à son cousin pour payer son acquisition, ce qui expliquerait que le sgr des Bernardières se soit titré baron de Cuzorn, tant que son prêt ne fut pas remboursé.

10. Il est probable qu'Aimé-Blaise devait encore tout ou partie du prix fixé et que le vicomte Antoine lui faisait remise de sa dette.

en outre comte de Ribérac et vicomte d'Epeluche et il entra en possession de la co-seigneurie de Montagrier, qui appartenait à son prédécesseur. C'est ainsi que ces co-seigneuries de Montagrier, qui avaient été créées par le partage de 1606, étaient désormais réunies.

En 1714, il avait épousé Judith-Elisabeth Révérand de Bougy, dont la famille était originaire du Bessin, en Basse-Normandie <sup>11</sup>.

Dès qu'il fut en possession de l'héritage, le nouveau comte s'efforça d'éteindre les dettes du comte Joseph et de mettre de l'ordre dans les finances du comté. J'ai jugé inutile de répéter ici l'exposé qu'en a fait M. Dusolier avec beaucoup de clarté. Je me bornerai à mentionner qu'en 1725, il détacha de la juridiction de Saint-Martial-de-Valette le domaine de Villejalet, qu'il vendit 500 livres à Jean Moreau.

En 1741, au décès de son frère cadet Sicaire-Auguste, mentionné plus bas, la co-baronnie de Rions de celui-ci lui revint; mais il ne tarda pas à délaisser cette terre éloignée du Périgord à François-Isaac de Raymond <sup>12</sup>. Celui-ci avait ainsi réuni les deux co-seigneuries, celle qui provenait du legs du comte Joseph et l'autre que venait de lui délaisser le comte Antoine. Ses fils François-Joseph et Antoine-Marie sont qualifiés dans un arrêt du Parlement de Bordeaux <sup>13</sup> « seigneurs par indivis de la terre de Rions »; en 1769 l'indivision persistait et messieurs de Sallegourde portaient l'un et l'autre le titre de comte de Rions <sup>14</sup>, titre et terres qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution.

Ce fut sans doute pour ne plus être confondus avec ses nombreux cousins titrés sans droits vicomtes, comtes et marquis d'Aydie, que le comte Antoine ajouta à son nom celui d'*Armagnac*, bien que sa famille et lui n'aient plus eu de relations matrimoniales ou autres depuis plus de trois siècles avec leur province d'origine.

En 1747, le comte Antoine céda le château et la terre de Montcheuil, ainsi que le restant de la paroisse de Saint-Martial à Jean-Jacques de Sainte-Aulaire, sgr de l'arges, pour la somme de 147.000 livres; pour remployer l'argent qu'il venait de toucher, il acheta d'abord 24.000 livres le domaine de Groslaud <sup>15</sup>; mais surtout il fit en 1749 l'acquisition de la seigneurie de La Ville-aux-Clercs et du

11. Je ne sais pour quelle raison La Chenaye-Desbois fait précéder le patronyme de l'article défini « Le Révérand »; à la Révocation de l'Edit de Nantes, le chef de famille, Jean-Jacques Révérand, marquis de Bougy, mestre de camp, passa en Hollande avec son fils pour ne pas abjurer.

12. François-Isaac de Raymond, comte de Macanan et marquis de Sallegourde, était fils de Gabriel, sgr d'Eyrans et de Vignoles, conseiller au Parlement de Bordeaux; c'était un petit neveu—(?)— d'Anne de Raymond, qu'avait épousée en 1631 le comte François III de Ribérac.

13. Arch. de la Gironde série B.

14. Id.

15. La terre de Villejalet était située dans la paroisse de Bondazeau, incorporée dans la commune de Lussas-et-Nontronneau. La terre de Groslaud était située dans la paroisse, aujourd'hui commune, de Saint-Martin-le-Pin.

domaine de Fort-Girard en Vendômois <sup>16</sup>, que lui céda un sieur Jean Grison; il avait sans doute été attiré dans cette région par sa femme, dont la famille possédait terres et seigneuries dans le voisinage <sup>17</sup>.

Le comte Antoine mourut à La Ville-aux-Cleres en 1754, sans laisser d'enfant légitime <sup>18</sup>. Avec lui s'éteignit la lignée des comtes de Ribérac du nom d'Aydie. Par testament il désigna pour lui succéder comme comte de Ribérac Jacques-Gabriel-Louis Chapt de Rastignac, qui ainsi qu'on va le voir, était son neveu; il lui léguaït en outre tous ses biens personnels, y compris ceux du Vendômois, mais il donnait l'usufruit de l'ensemble à sa cousine par alliance Henriette Texier de Javerlhac, veuve de Jean d'Aydie, sgr de Champagnac, devenue en outre belle-mère de son héritier.

b) Sicaire-Auguste, second fils d'Aimé-Blaise et de Charlotte-Diane de Bautru, naquit en 1691. Quand il fallut l'établir, on le pourvut de la co-baronnie de Rions, que son père avait hérité du vicomte Antoine de Ribérac. On sait que ce cadet, connu dans l'Histoire sous le nom de comte de Rions, épousa plus ou moins secrètement la duchesse de Berry, fille aînée du Régent Philippe d'Orléans, dont il aurait eu une fille. Devenu veuf en 1719, il ne se remaria pas et à sa mort, en 1741, sa fille n'ayant pas été reconnue sa co-seigneurie de Rions revint, ainsi qu'il vient d'être dit, à son frère aîné le comte Antoine.

c) Clinet-Hubert vint au monde en 1695 aux Bernardières; sur le registre paroissial de Champeaux il est qualifié : « Hubert d'Armagnac d'Aydie, comte de Tarragon » <sup>19</sup>; il dut mourir jeune.

d) Marie-Jacqueline-Eléonore, que l'on appelait Mademoiselle de Tarragon <sup>20</sup>, s'allia par contrat du 25 avril 1724 à Charles Chapt de Rastignac, premier marquis de Laxion. Ce fut de cette union que naquit Jacques-Gabriel-Louis, l'héritier de son oncle le comte Antoine de Ribérac. Ce dernier, par transaction du 17 octobre 1736, délaissa à son beau-frère les château et seigneurie de Lambertie et les terres de Pansol; à sa mort, en juin 1741, ces biens échurent à son fils aîné Jacques Gabriel Louis, le futur comte de Ribérac.

16. Commune du canton de Morée (Loir-et-Cher).

17. Le comte Antoine avait amené avec lui comme chapelain Pierre-François Faucher, prieur de Cherval, qui devint curé de Romilly, près de La Ville-aux-Cleres et qui y mourut en 1763, âgé de 47 ans. Je dois ces détails sur les domaines vendômois du comte Antoine à notre collègue André du Cheyron, que je suis heureux de remercier ici.

18. Le comte Antoine avait une fille naturelle, qu'on avait appelé Mlle de Montcheuil, et qui épousa en 1733 Henri de Gentil, sgr de La Valade, capitaine au Régiment de Ribérac.

19. Je dois ce détail et quelques autres à notre collègue Jean Perrard, l'actuel propriétaire du château des Bernardières.

20. Malgré mes recherches, auxquelles se sont associés nos collègues A. du Cheyron, J. Perrard et Mme Gendry, que je remercie sincèrement, je n'ai pu identifier ce fief de Tarragon.

e) Marie-Françoise-Angélique, née aux Bernardières en 1694, fut dame d'honneur de la duchesse de Berry et mourut en 1717 à l'âge de 23 ans. Elle avait épousé le comte d'Aydie de Vaugoubert, dont il sera question plus loin; ils eurent une fille, qui mourut enfant.

Lorsque Guy d'Aydie et sa femme Marguerite Audier eurent disparu, leurs biens d'origine maternelle, c'est-à-dire ceux qui provenaient d'Antoinette Pourtenc, les seigneuries de Vaugoubert et de La Barde<sup>21</sup>, qui englobaient à peu près toute la paroisse de Quinsac, échurent suivant le droit féodal à leurs deux cadets, qui survivaient, Blaise et François; ceux-ci les gardèrent indivis.

Blaise d'Aydie naquit vers 1623 et ce fut aux environs de 1650 qu'il devint co-seigneur de Vaugoubert et de La Barde. A la même époque, il épousa Antoinette de Labrousse, fille de Jean, sieur des Chapoulies<sup>22</sup>, et de Marie de Pressac; elle apportait à son mari les



21. Il y a dans le Nantonnais plusieurs autres La Barde, qu'il faut se garder de confondre avec La Barde de Quinsac; il y a notamment dans la paroisse de Sainte-Marie-de-Frugie (commune de La Coquille) la forge de La Barde, qui avait appartenu aux Pourtenc.

22. Fief situé dans la commune de Saint-Pardoux-la-Rivière.

seigneuries de Champagnac <sup>23</sup> et de Saint-Laurent <sup>24</sup>, ainsi que la maison noble de La Mothe <sup>25</sup>, où ils résidèrent habituellement.

Blaise mourut en 1669, ayant eu au moins 8 enfants, dont nous nous bornerons à mentionner :

a) Hélié, l'aîné, naquit en 1651 et fut d'abord sgr de Champagnac et de Saint-Laurent et co-seigneur de Vaugoubert et de La Barde. En 1673 il épousa Françoise Saunier, fille de Bernard, sgr de La Borie, et de Jeanne de La Marthonie, qui hérita les château et seigneurie de La Borie-Saunier <sup>26</sup>. Il mourut en 1721 et sa femme deux ans après, en 1723.

b) François dit le marquis de La Mothe, sgr de La Francherie <sup>27</sup> et co-seigneur de Saint-Angel <sup>28</sup> qui, n'ayant pas eu d'enfant de Louise Feydit de Charmanf, légua ses biens à sa sœur Antoinette et à son neveu Jean d'Aydie (testament daté de 1724).

c) Antoine, appelé l'abbé d'Aydie, vivait encore en 1724 (cité dans le testament de son frère François).

d) Antoinette-Renée, dite Mlle de Saint-Laurent, née en 1659, s'unit à Jean de Roffignac, sgr de Belleville <sup>29</sup>, qui devint lieutenant des maréchaux de France. Elle mourut le 14 mai 1735.

Devenue veuve, Antoinette de Labrousse, sa fille et son gendre vinrent habiter La Francherie avec l'abbé Antoine. En 1751 Jean de Roffignac, fils du sgr de Belleville et d'Antoinette d'Aydie, qui avait hérité La Francherie, vendit cette maison noble à François Delapouge, maître de forges.

Hélié d'Aydie eut pour successeur son fils aîné Jean, qui se faisait appeler comte d'Aydie d'Armagnac, comme son cousin le comte Antoine de Ribérac, et sans plus de raison.

Jean, né en 1675, épousa en 1725 — il avait atteint la cinquantaine — Henriette Texier de Javerlhac, qui lui apporta les seigneuries d'Abjat, de Savignac et de Gropuy <sup>30</sup>, jadis acquises d'Alain

23. Champagnac-de-Bélaïr, repaire noble, qui relevait de la baronnie de Nontron et qui avait haute justice sur la paroisse et sur celle de Saint-Laurent, qui était voisine.

24. Saint-Laurent-de-Gogabaud, paroisse réunie à la commune de Brantôme.

25. Dans la ville de Nontron; au XVI<sup>e</sup> siècle, elle appartenait, ainsi que la seigneurie de Champagnac, à Guillaume Faure; l'une et l'autre passèrent par héritage chez les Labrousse.

26. Repaire noble dans la commune de Champagnac; pour éviter de le confondre avec d'autres fiefs ayant le même nom, on prit l'habitude d'ajouter le nom du propriétaire : ce fut dès lors les château et terre de La Borie-Saunier.

27. Et non la Francherie, comme l'a écrit M. de Saint-Saud, maison noble dans la paroisse de Nontron, mais à 2 kil. environ de l'agglomération; Antoinette de Labrousse l'avait eue par héritage.

28. Repaire noble relevant de la baronnie de Nontron; aujourd'hui commune du cant. de Champagnac.

29. Château et fief de la paroisse de Feuillade, jadis en Périgord, aujourd'hui dans le cant. de Montbron (Charente).

30. Abjat, repaire noble ayant haute justice sur la paroisse; Gropuy, fief dans Abjat; Savignac et Abjat sont des communes du cant. de Nontron.

d'Albret par son bisaïeul Dauphin Pastoureau. On a vu plus haut que ce fut à elle que le comte Antoine de Ribérac légua l'usufruit de ses biens propres. Jusqu'à son décès survenu en 1792 — elle était âgée de 88 ans — elle habita son château de La Borie-Saunier.

Outre la dignité de comte qu'il s'était octroyé, Jean d'Aydie se titrait sgr de Champagnac, de Saint-Laurent, de La Borie-Saunier et de Quinsac en partie <sup>31</sup>. Il mourut en 1735, ne laissant que deux filles.



Ajoutons que Jean d'Aydie eut une sœur, Marie qui fut baptisée en 1675 et qui épousa en 1725 Henri de La Faye, sgr de La Martinie et du Chardeuil <sup>32</sup>.

Des deux filles d'Henriette de Javerlhac, l'aînée Gabrielle fut baptisée en 1727; elle s'allia en 1746 à son cousin Jacques-Gabriel-Louis Chapt de Rastignac, dit le marquis de Chapt; il a déjà été question d'eux plus haut et nous les retrouverons au chapitre suivant.

La cadette Anne-Marguerite naquit en 1729 et s'unit en 1752 à René de Ranconnet, comte de Noyan, sgr d'Escoire et de La Manclière <sup>33</sup>. Elle mourut en 1776, laissant deux filles, dont la seconde, Egédie, épousa Joseph Beaupoil de Sainte-Aulaire, sgr de Fontenilles; on sait que de cette union naquit Louis-Clair de Sainte-Aulaire, le futur ambassadeur de France et membre de l'Académie Française. Egédie n'émigra pas et, à la mort de sa grand-mère, Henriette de Javerlhac, elle put hériter une partie des terres du Nontronnais (Abjat, Savignac, Grospuy, etc.); mais c'était peu de chose, car à cette époque les droits seigneuriaux n'existaient plus

31. Les seigneuries de Vaugoubert et de La Barde s'étendaient sur presque toute la paroisse de Quinsac; aussi les désignait-on souvent sous le nom de cette dernière.

32. Fiefs situés dans la commune de Segonzac, cant. de Montagrier.

33. Noyan et La Manclière étaient des repaires nobles situés en Bretagne.



et le revenu des terres avait considérablement diminué. En revanche les autres biens, dont M<sup>me</sup> d'Aydie avait pu disposer, furent confisqués et vendus au profit de la Nation, leurs bénéficiaires ayant émigré.

\*  
\*\*

François, quatrième fils de Guy d'Aydie et de Marguerite Audier, naquit vers 1626. Il était encore avec son frère Blaise co-seigneur de Vaugoubert et de La Barde. En 1659 il épousa Catherine de Morilhère, fille d'Elienne, avocat, et de Catherine de Montozon; cette union fut considérée par la famille d'Aydie comme une mésalliance.

Il acquit d'Anne de Givès<sup>34</sup> la seigneurie de Saint-Martin<sup>35</sup>, qui sera revendue plus tard à Jean Moreau, président-trésorier de France et garde-scel de la généralité de Poitiers, déjà baron de Montcheuil, sgr de Villejalet et de Saint-Martial

François eut pour successeur son fils Armand, appelé vicomte d'Aydie, qui épousa en 1686 Marie Beaupoil de Sainte-Aulaire<sup>36</sup>. Il dut transiger avec son cousin Jean d'Aydie, sgr de Champagnac et de Saint-Laurent, pour faire cesser leur indivision; en tout cas il ne sera plus question de co-seigneurie pour Vaugoubert et pour La Barde, dont l'entière propriété appartint dès lors à Armand d'Aydie. Celui-ci mourut en 1719, âgé de 60 ans; sa veuve se retira chez sa fille à Mayac, où elle décéda en 1743 à l'âge de 83 ans.

Parmi leurs nombreux enfants, nous devons retenir :

a) Marie, l'aînée, naquit en 1687 et épousa en 1727 François d'Abzac, sgr de Mayac, dit le marquis de Migré<sup>37</sup>; ils eurent un fils qui fut évêque de Saint-Papoul, et deux filles, Marthe et Marie-Benoîte.

b) Antoine, l'aîné des fils, sera appelé comte d'Aydie. Il fut maître de la garde-robe de la duchesse de Berry et il s'allia, ainsi qu'il a été dit, à sa cousine Marie-Françoise-Angélique d'Aydie, sœur du comte de Rions. Devenu veuf en 1717 et compromis dans la conspiration de Cellamare (1718), il put passer en Espagne, où Philippe V l'accueillit et le nomma bientôt capitaine général de Castille, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, etc. Rentré en France quelques années plus tard avec une grosse fortune, il

34. La vente eut lieu en 1655; Anne de Givès était alors veuve d'Antoine d'Aguesseau.

35. Saint-Martin-le-Petit, encore appelé Saint-Martin-la-Rivière ou Saint-Martin-des-Iles, était une paroisse qui a été incorporée dans la commune de Saint-Martial-de-Valette.

36. Marie de Sainte-Aulaire était veuve de son cousin Gabriel de Sainte-Aulaire de Fontenille, qu'elle avait épousé en 1664.

37. Mayac, repaire noble dans la paroisse du même nom, cant. de Savignac-les-Eglises, Migré, fief situé dans le cant. de Loulay, dans l'arr. de Saint-Jean-d'Angély.

fit rebâtir son château de Vaugoubert, où il se retira. Il y mourut en 1764 sans s'être remarié et sans laisser de descendance <sup>38</sup>, instituant héritière de ses biens sa nièce Marie-Benoîte d'Abzac, qui avait épousé en 1748 Jean Melchior Philip de Saint-Viance, gouverneur de la vicomté de Turenne; devenue veuve en 1784, Marie-Benoîte vendit peu après Vaugoubert et La Barde à J.B. Thibaud de Thomasson <sup>39</sup>.

A la mort du comte Antoine de Ribérac (1754), ainsi qu'on le verra plus loin, le comte Antoine d'Aydie de Vaugoubert disputa l'héritage, mais sans succès, au marquis de Chapt.

c) Blaise-Marie, chevalier non profès de Saint-Jean-de-Jérusalem, est connu sous le nom de Chevalier d'Aydie. Il naquit en 1692 et fut officier des armées; il servit notamment comme lieutenant des Gardes du Corps et il était brigadier, lorsqu'il fut réformé. C'est lui qui fut l'amant de M<sup>me</sup> Aissé, dont il eut une fille qu'on appela Célinie Leblond et qui épousa Pierre de Jaubert, vicomte de Nanthiat <sup>40</sup>.

d) François-Odet, baptisé en 1703, fut d'église; aussi l'appelaient l'abbé d'Aydie. En 1736, il fut nommé aumônier de Louis XV, qui lui donna plus tard en commande l'abbaye d'Uzerche, puis celle de Savigny, qui lui assurait de gros revenus. Retiré en Périgord, il fit construire l'hôtel qu'occupe actuellement la Chambre de Commerce de Périgueux et il s'y installa en 1789. Il mourut en 1794, faisant héritière sa nièce Marthe d'Abzac, dite M<sup>me</sup> de Montcheuil <sup>41</sup>, avec laquelle il vivait depuis longtemps. A son tour celle-ci légua l'hôtel d'Aydie au marquis d'Abzac.

L'abbé François-Odet fut le dernier des Aydie du Périgord.

(A suivre)

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

38. Le comte d'Aydie avait eu une fille morte enfant.

39. Vaugoubert resta dans la famille de Thomasson jusqu'en 1860.

40. Quand il fut réformé, le chevalier d'Aydie se retira à Mayac chez sa sœur et y vécut jusqu'à sa mort en 1761; il eu fut de même pour son frère, qu'on appelait le chevalier de Ribérac, qui décéda en 1768. Ce fut alors que l'abbé d'Aydie vint à son tour demander asile à la marquise de Migré et, après la mort de cette dernière, il resta au château de Mayac avec sa nièce Marthe d'Abzac, qui ne s'était pas mariée. Le marquis de Migré était mort un an avant sa femme, en 1776.

41. On a vu qu'en 1747, le comte Antoine de Ribérac avait vendu le château et la terre de Montcheuil à J.-J. de Sainte-Aulaire; celui-ci était l'oncle de Marthe d'Abzac; Mlle de Montcheuil n'était donc qu'un titre de courtoisie.

## L'ÉGLISE DE MILHAC-DE-NONTRON PENDANT LA RÉVOLUTION

Le dimanche 22 décembre 1793, à quelques jours de Noël, le petit bourg de Milhac-de-Nontron, en Périgord, est en effervescence.

La terreur règne dans tout le pays. Dans chaque commune sont établis des « comités de surveillance », qui font la chasse aux suspects. Dans une tentative radicale de déchristianisation la Convention avait institué, en octobre 1793, un calendrier républicain. La semaine faisait place à la décade de 10 jours, le dimanche au décadi, les jours n'étaient plus désignés par les noms de saints. Toute fête religieuse était exclue. Dans plus d'un village, les églises sont fermées et les prêtres congédiés.

Celui de Milhac et les vicaires sont encore présents dans le bourg au matin du 22 décembre. Ils ont pris connaissance des ordres et, avec le peuple, se sont portés à la maison commune pour entendre la lecture publique de la lettre du « ci-devant comité ». Celui-ci établi à Nontron, en vertu des ordres adressés à la municipalité, a enjoint celle-ci de surveiller exactement qu'il ne soit célébré d'autre fête que celle de chaque décade. La foule murmure. Quelques hommes s'avancent. Ce sont Pierre Lapierre, Jean Chabat, tailleur, de la Grange, Jean Eyméri, plafonnier, qui, « émus de colère », se font les porte-paroles de leurs concitoyens et réclament « la messe de leur ancienne religion » et la célébration des dimanches et jours de fête. Le maire, Pierre Puybonnieux, les officiers municipaux Jean Séguy, Pierre Montignat, Guillaume Besson, Jacques Desfarges, le procureur de la commune Pierre Digneton, les notables Jean Geoffroy, Elié Lacote, Jean Laveaud, Antoine Jeanton, Pierre Vallade et Jean Barri, tâchent, mais en vain, de les calmer.

La foule reste sourde à leurs représentations et leurs efforts. Elle réclame à grands cris la messe pour aujourd'hui et la liberté de pratiquer désormais leur religion. Le conseil, effrayé de ce tumulte et désireux d'empêcher d'autres troubles, promet de consulter, à ce sujet, le comité révolutionnaire.

Mais l'église de Milhac reste fermée au culte, l'abbé Modenel, le curé, a dû se réfugier ailleurs. Bien plus, un mois plus tard, les membres de la municipalité (au nombre de cinq), « considérant que les vases et ornements sacrés sont devenus inutiles et pourraient être exposés à être enlevés par de malintentionnés », l'église ne fermant pas bien, décident de les mettre à l'abri chez le maire.

Désormais baptisée « Temple de la Raison », l'église sert de lieu de réunion; le maire monte en chaire pour lire et commenter les innombrables lois qui affluent de Paris. Ce qui n'est pas toujours du goût des administrés. Telle, par exemple, cette Anne Faye, du village des Moulières, qui, scandalisée de ce qu'elle considérait comme un sacrilège, somme, un jour, le maire de descendre. On s'empare de la femme et l'on découvre sous sa chaise huit grosses pierres. N'avait-elle pas répondu, la veille, à ceux qui la mettaient en garde contre l'audace de son geste: « Que me feront-ils ? Cinq coches à mon cul ? » (sic).

Mais la résistance s'organise. « Aux yeux des paysans, dit P. de La Gorce, l'église est l'emblème du catholicisme lui-même et il n' imagine point que quand elle est close, il puisse y avoir liberté religieuse ». Beaucoup ne veulent pas entendre parler du « décadé » et restent fidèles à la sanctification du dimanche. Certains même ne vont-ils pas jusqu'à « continuer à satisfaire leurs anciennes habitudes de se rendre ce jour-là au temple (on n'ose pas dire église!), au mépris de l'arrêté du comité révolutionnaire concernant les travaux de la terre pour le ci-devant jour de dimanche », donnant ainsi la preuve de leur « fanatisme » et « vues aristocratique » (sic) ? Il vont en outre dans les auberges pour se donner « aux cris et débauches », au lieu de « se donner au travail de la terre, surtout dans un temps de récolte ». C'est pourquoi défense est faite aux cabaretiers et aubergistes de la commune de donner à boire les jours de ci-devant dimanche et fête.

Quelques jours plus tard, c'était le 9 thermidor, la chute de Robespierre, mais « l'échafaud, à peine lavé du sang des innocents, se teignit du sang des coupables » (P. de La Gorce). Les Milhacois ne se tiennent pas pour battus. Une délégation de femmes et de quelques citoyens se présente, le 25 mars 1795, au conseil de la municipalité et réclament à « grands cris » la clef de la « ci-devant » église pour y aller prier Dieu. La municipalité se retranche derrière les lois, prétend qu'elle n'en connaît aucune lui ordonnant de remettre les clefs. Alors, la femme de Jean Deschant sort en criant et « convoque » le peuple pour ouvrir la dite porte. La municipalité court derrière eux et se transporte devant l'église pour constater que la porte de la chapelle neuve a été enlevée de force et s'est brisée dans sa chute. La porte principale est ouverte et même le battant du côté gauche a été forcé, le gond d'en bas et la plaque du milieu sont presque détachés. Dans un coin de l'église, il y a encore les deux barres de bois dont Jean Gaye, dit Cadet, des Moulières, s'est servi pour enlever les portes.

Au district de Nontron, on commence à s'émouvoir de cette résistance. Milhac donne le mauvais exemple. Trois commissaires

sont envoyés sur place pour arrêter les troubles. Décidés à employer « des moyens de prudence et de douceur », ils se feront indiquer nominativement les auteurs de l'agitation, donneront lecture de la loi sur la liberté des cultes et en expliqueront les différents articles.

Dans le bourg, la nouvelle court bientôt de maison en maison; « les commissaires de Nontron sont là ». Les femmes surtout forment des groupes. Elles exposent d'abord « sans chaleur et avec des intentions pacifiques », qu'elles n'ont d'autres vœux que de pouvoir entrer à l'église pour y faire les prières d'usage. La foule grossit bientôt. S'y ajoutent « quelques hommes et enfants de tous âges » qui témoignent du désir de parler aux commissaires et à la municipalité. On décide de se réunir dans une autre salle que celle où le conseil municipal tient ses séances, trop petite pour contenir un aussi grand nombre de citoyens. Chacun prend place, l'instant est solennel.

Avec calme, un des commissaires donne lecture de la loi sur la liberté du culte et de la lettre du Représentant Chauvier, puis il invite les citoyens et citoyennes à formuler leur réclamation. Une des femmes se lève et au nom de tous, déclare que l'église leur appartient, qu'elle a été dégradée, le temple renversé, et qu'elle se croit en droit d'en demander le rétablissement. Cette opinion est « fortement combattue » par les commissaires et le « vice de cette prétention » est démontré. Mais un tumulte s'étant levé, c'est à peine si la municipalité et les commissaires peuvent se faire entendre. La résolution de la foule reste inébranlable: « qu'on leur rende leur église restaurée, ainsi qu'il en a été fait dans les communes voisines ». Les femmes ne sont pas les dernières à manifester. Celles restées dehors font irruption dans la salle, armées de bancs et « balustres », enlevés de la pièce voisine. Les officiers municipaux tâchent de mettre un peu d'ordre et requièrent, au nom de la loi, les « bons » citoyens de s'opposer à ces voies de fait et les commissaires somment la foule de se retirer paisiblement; mais cela ne sert qu'à « aigrir » les hommes qui s'éloignent en proférant des menaces et en crachant dans leurs mains.

Deux jours plus tard le tocsin sonne. Un rassemblement s'organise, de « toute sorte d'individus » armés de bâtons, serpes et « autres outils propres à troubler la tranquillité publique » et parmi lesquels les habitués meneurs: Thomas Barby, Nerte, de Maumont, Jean Moreau, dit Jubit, de la Marthonie, Jean Faye, dit Boire, des Moulières. « La municipalité nous a trompés, nous voulons notre église, notre curé et tout ce qui dépend de la cure, ou que mort s'en suive ».

Désormais la municipalité ne connaît plus de repos. Quelques jours plus tard, une nouvelle délégation vient demander quelle

réponse a été faite à la pétition déposée au sujet du rétablissement de l'église. Le maire et ses conseillers, une fois de plus, se réfugient derrière les lois, les lettres... Mais la foule ne veut plus de ces atermoiements. Les communes voisines ont rétabli les autels et les églises, pourquoi n'en irait-il pas de même à Milhac ? Il leur faut leur église pour dimanche prochain, sinon « il y aura tapage ». On court chez le détenteur de la clef du clocher, on l'oblige à sonner sur le champ, avec ordre de sonner l'angélus soir et matin et surtout dimanche et fêtes. Alors la municipalité cède..., « ne consultant plus que le désir qu'elle a eu dans tous les temps, de la paix et de la tranquillité » et vu que dans plusieurs autres communes du voisinage les autels sont rétablis, elle se voit « forcée de descendre à la demande de tous les citoyens, croyant par là trouver le moyen de les apaiser. » C'est ainsi que les gendarmes de Nontron passant par là purent apercevoir les ouvriers occupés à la restauration de l'autel de Milhac....

La lutte s'engage dans une nouvelle phase, les gens de Milhac se sentent plus forts devant une municipalité qui capitule... Toute l'histoire de ces temps, dit P. de La Gorce, « se résume en une série d'efforts obscurs et obstinés » pour reconquérir la liberté religieuse. Trois jours plus tard, un grand nombre de citoyens et citoyennes, prenant tous ensemble la parole (et « particulièrement les femmes », ajoute malicieusement le greffier), font irruption à la maison commune. L'autel n'est pas « accommodé » tel qu'il était auparavant, il faut que tout ce qui était soit remis, que les ornements et vases sacrés soient rendus, que la cloche soit également reconduite par ceux-là même qui l'emmenèrent à Nontron, que les croix soient relevées, enfin que le curé revienne parmi ses paroissiens et que le tout soit prêt et rendu jeudi prochain. De nouveau, on se rend chez le sonneur, le forçant à sonner et à descendre le drapeau tricolore qui flotte au-dessus de la maison commune, tandis qu'un groupe de citoyens injurie un ancien officier municipal, coupable d'avoir abattu des croix.

Les habitants de Milhac vont-ils gagner ? Le District de Nontron s'émeut et riposte par l'envoi extraordinaire, le 17 mai 1795, huit jours plus tard, de deux commissaires. La municipalité est semoncée vertement. Qu'elle fournisse au plus tôt des citoyens « accoutumés à exécuter les lois sans rancune » afin de renverser les autels qu'un moment de faiblesse a fait rétablir, et descendre la cloche; qu'on amène une charrette solide pour la conduire à Brantôme. Devant le maire et son conseil tremblants et la foule muette, les commissaires décidés à mater cette rébellion prennent la parole dans un langage « énergique ». A nouveau ils expliquent cette loi sur le culte du 3 ventôse (21 février 1795), dont les gens

de Milhac font fi et ils emploient, pour les convaincre, tous les « moyens que la sagesse et la prudence peuvent inspirer pour donner au peuple la confiance et lui faire aimer les lois ». Mais quelle est donc cette loi du 3 ventôse sur la liberté du culte qu'on s'évertue, mais en vain, d'expliquer à la population de Milhac ? C'est qu'elle est pleine d'embûches ! Certes, elle tolère bien les locaux culturels, mais les églises demeurent fermées, autorise bien les cérémonies religieuses, mais les célébrants, c'est-à-dire les prêtres, restent presque tous proscrits. « La liberté s'y cachait sous une couche si épaisse de servitudes, dit P. de La Gorce, qu'à peine on pouvait la reconnaître, et qu'il eût été dérisoire d'en saluer le nom. »

Donc, en cette après-midi de mai 1795, à Milhac, le peuple « ci-devant égaré », touché enfin de la grâce, est-il transporté tout-à-coup d'un amour subit pour les lois de la République ? Le secrétaire de mairie, qui transcrit le procès-verbal de cette mémorable journée, veut-il se faire pardonner la faiblesse de ses collègues, et l'aberration de ses concitoyens ? Ou bien la foule, versatile comme toutes les foules, change-t-elle soudain de camp ? Toujours est-il que, sous la plume du secrétaire Jean Seguy, ceux qui, quelques jours plus tôt, réclamaient avec arrogance le rétablissement du culte, répondent maintenant à l'adroite harangue des commissaires par des acclamations !... La cloche est donc descendue, ses deux anses brisées, on enlève les fers qui servaient à la soutenir, ainsi que son battant. Les commissaires y joignent les clefs de l'église et celle du clocher pour faire transporter le tout à Brantôme. Reste la grosse cloche, elle pèse 1.500 livres et date de 1733. C'est l'orgueil de Milhac. Sera-t-elle descendue elle aussi ? Le peuple attend la décision des commissaires. Ne voient-ils pas eux-mêmes qu'on ne saurait la descendre sans endommager le devant du clocher et que la charrette requise, quoique bonne, est, de par sa faiblesse, hors d'état de soutenir un tel poids ? La municipalité est obligée d'avouer qu'elle n'en peut fournir une autre, attendu qu'il n'y en a pas dans la commune. La cloche restera donc à Milhac « jusqu'à nouvel ordre ». Elle y est encore...

Il est tard, 9 heures; néanmoins, les commissaires et le conseil municipal se réunissent en séance extraordinaire. Il est temps que la tranquillité publique « fortement altérée » dans ce bourg et à Coussière-sur-Dronne (Saint-Saud) soit rétablie. Il faut désormais agir « d'une manière prompte et efficace pour étouffer le germe des troubles qui affligent depuis quelques temps ces communes » et ne rien négliger sur le double moyen d'éclairer les hommes égarés et faire punir selon toute la sévérité des lois, les coupables artisans de ces manœuvres criminelles ». On prend donc plusieurs arrêts

sanctionnant ce qui a été fait dans l'après-midi. La conduite de la municipalité est sévèrement réprouvée pour s'être prêtée de la manière la « plus pusillanime » aux désirs « effrénés » de ceux qui ont rétabli l'autel de la ci-devant église. Le maire et les officiers municipaux seront mandés par le District pour y recevoir les « instructions propres à leur faire développer un autre caractère lors de semblables circonstances ».

La révolte semble être définitivement mâtée. Les gens de Milhac espèrent-ils qu'une ère plus libérale s'ouvrira prochainement ? Ont-ils compris qu'ils n'obtiendront rien par la force ? Les menaces des commissaires, enfin, les ont-ils rendus plus prudents ? Pendant deux mois, on n'entend parler de rien. Mais la terreur semble finie, les autorités plus débonnaires et les tribunaux plus indulgents. On peut résister au prix d'un péril raisonnable. Les habitants de Milhac ne s'en privent pas, mais avec un entêtement devenu plus rusé et subtil.

Le 26 juin 1795, une nouvelle délégation vient trouver la municipalité. Le ton n'est plus le même. Bien humblement on fait remarquer que depuis que les cloches se sont tuées, la grande majorité des citoyens est dans l'impuissance d'entendre publier les lois les jours de décade, n'étant pas assurés du jour préfixé où elle tombe, tandis qu'autrefois l'appel de la cloche les leur rappelait. La municipalité sait bien qu'il est difficile de les convoquer de toute autre manière, vu l'éloignement de plusieurs communes ou hameaux. Elle peut être convaincue de la soumission des habitants de Milhac, le serment qu'ils ont fait n'a pas été vain; aussi espèrent-ils qu'on leur accordera la faculté de faire remonter la petite cloche. On ne la sonnera du reste que par ordre des officiers municipaux. Ceux-ci, tout attendris par cette soumission et ce respect promettent d'appuyer cette pétition qui leur paraît juste, car, à vrai dire, les jours de décade, quelques fois, il n'y a pas 6 personnes qui assistent à la publication des lois..

L'histoire ne dit pas si cette fameuse cloche leur fut rendue, si elle tinta à nouveau pour les fêtes républicaines, de la « Reconnaissance », de « l'Agriculture » et de la « Vieillesse », ou pour la Saint-Martin, Noël et Pâques.. Dans le clocher de Milhac seule subsiste la grosse cloche de 1733, l'autre plus petite date de 1900. D'ailleurs le Directoire ayant remplacé la Convention, un vent nouveau soufflait sur la France. Le curé Modenel, appelé par ses anciens paroissiens, revient, les gens de Milhac purent en toute quiétude se rendre dans leur chère église, pour laquelle ils avaient lutté avec tant d'intrépidité et la cloche, symbole de la liberté retrouvée, rappela, de Chantres à la Jaunie et de Pyaujat aux Moulières, que la tourmente était passée..

Madame J. CARENZO.



## Une PROPRIÉTÉ en PERIGORD en 1840

M. Périn, ancien député de la Dordogne <sup>1</sup>, ayant laissé par héritage, en 1840, sa propriété de Saint-Martial-Laborie, commune de Cherveix-Cubas, à ses petits neveux, MM. Sylvain et Charles Jacquinet de Presle, alors mineurs, le père de ceux-ci, ancien officier d'état-major et professeur d'art militaire à l'École de cavalerie de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur et de Saint Louis, trouva cette terre dans un état si lamentable que, pour garantir sa responsabilité vis-à-vis de ses enfants, il tint à signaler cet état par écrit.

J'ai pensé que des extraits de ce document pourraient intéresser quelques-uns de nos collègues de la Société historique et archéologique, les autres propriétés du Périgord devant être à cette époque dans une situation analogue.

Il faut noter que mon grand-père avait été élevé en Lorraine pendant la Révolution et que, depuis sa démission en 1830, il s'était occupé d'agriculture aux environs d'Orléans et de la Mothe-Beuvron, pays beaucoup plus évolués alors que le Périgord.

H. DE PRESLE.

\*  
\*\*

Le canton d'Hautefort est l'un des plus arriérés du Périgord, province qui l'est elle-même beaucoup. Cet état est dû, en grande partie, au mauvais état des communications, à l'ignorance et à l'incroyable insouciance des propriétaires, à l'extrême division de la propriété.

Les chemins sont tellement étroits et encaissés que les voitures du pays, dont la voie est très étroite, peuvent seules y passer, une à une, que les pierres et les rochers y font des ressauts dangereux et que, dans les terres grasses, on ne peut se tirer des ornières.

Les hameaux, bâtis sur les pentes des collines, sont très petits, éloignés des chefs-lieux, de commune, des églises et des mairies d'école. Le peuple y vit dans la plus triste ignorance, il est sale, mal vêtu, les propriétaires y sont endettés, l'usure y est habituelle. Les maisons, même celles des riches, sont d'un aspect repoussant et dégoûtantes à l'intérieur. On voit rarement une armoire ou les meubles les plus nécessaires chez les paysans.

La route de Limoges à Périgueux par Saint-Yrieix et Excideuil vient d'être achevée. On travaille à celle d'Excideuil à Tourtoirac, mais nous ne pouvons passer de notre canton dans celui de cette ville que par des chemins dangereux, à travers la chaîne des collines qui sépare le bassin de l'Auvézère de celui de l'Isle.

1. Antoine-Denis Périn a fait partie de la Chambre des députés de juin à juillet 1830 et de juillet 1831 à novembre 1837. Né en 1767, il mourut en 1840; il avait épousé une d<sup>lle</sup> Debets de La Crousille.

Notre communication avec Hautefort est presque impraticable, l'hiver, par Saint-Agnan, et fort difficile avec Tourtoirac, si ce n'est à cheval.

On travaille à la route de Cahors à Limoges par Saint-Agnan et Cubas.

Les instruments aratoires sont de la plus mauvaise espèce; l'araire du Périgord est détestable, il ne coupe ni n'enterre les mauvaises plantes.

La herse est inconnue dans ce canton. C'est à coups de pioches que les vieillards, les femmes, les enfants, brisent les mottes de terre et unissent le guéret.

Je trouvai la terre de Laborie composée de huit métairies, savoir: quatre et une réserve à Saint-Martial, une à Mongiaud, deux, avec une borderie à Mouneix. La contribution pour 1840 s'élevait à 1.735 fr. La contenance des biens était de 170 hectares, dont 50 hectares de prés et 13 de vignes.

Chaque métairie n'avait pas même les bâtiments nécessaires. Il y avait deux maisons de maître, l'une à Mouneix, l'autre dans la plaine de Laborie. Tous ces biens, excepté la maison de Laborie et l'enclos y attenant, étaient affermés depuis 1834, moyennant 8.000 francs, les fermiers payaient les contributions avec les métayers. M. Périn était chargé des réparations.

Quand j'arrivai à Laborie après la mort de M. Périn, je trouvai tous les bâtiments dans un état déplorable, bien qu'il y ait eu, l'année même, des réparations à Mouneix.

On croira difficilement qu'il n'y avait ni châssis vitré, ni volets aux fenêtres des deux métairies de Mouneix. C'était avec des boîtes de paille que les métayers empêchaient la pluie de pénétrer dans leurs chambres.

Le métayer Lavaud avait dû mettre ses pores dans son cellier, sa grange se démolissait.

La maison de maître de Mouneix était dans un état qu'on peut à peine se représenter.

A Laborie, la maison de maître, bâtie à la place de l'ancien château féodal que mon oncle fit démolir vers 1820, n'était pas terminée.

Aucun bâtiment n'existait pour servir de communs à ce château, point d'écurie, de remise, de latrines, de jardin, car on ne pouvait donner ce nom à un enclos mal fermé, où les bestiaux et les volailles dévastaient tout ce qu'on avait semé. Une femme seule habitait ce château.

La réserve n'avait qu'une chambre, où couchait une servante. Les deux hommes couchaient ensemble dans l'étable à boeufs. Le métayer établi dans la cour n'avait qu'une chambre dégradée, en

partie pavée, mal éclairée par une petite fenêtre sans vitre, onze personnes y logeaient.

En regardant les cultures, mes réflexions n'étaient pas plus agréables qu'en examinant les bâtiments. Je voyais de bonnes terres mal cultivées et produisant fort peu, les mauvaises herbes foisonnant, un assolement biennal épuisant: froment, puis maïs mêlé de haricots et de pommes de terre, quelque peu de jarosse mêlée de féverolles, point de prairies artificielles.

Les métayers m'assaillirent d'un concert de plaintes, non seulement sur l'état des bâtiments, mais plus encore sur les ravages de l'Auvézère et de la Lourde. On me fit voir aussi que les eaux qui descendaient de Rouverol ou de Mongiaud produisaient le même effet.

En 1834, les cheptels étaient composés de:

1 pouliche (estimation complaisante) .....	198 fr.
30 bœufs .....	7.832 »
21 vaches .....	7.854 »
13 veaux .....	
130 bêtes à laine .....	572 »
29 porcs .....	747 »

Il y avait en plus deux mauvaises juments et deux ânesses qui font des mulets. M. Périn avait fourni des cuves, de nombreuses barriques et pressoirs portatifs.

On semait sur les huit exploitations 66 hectolitres 1/2 de froment, quantité qui varie et s'approche de 78 hectolitres, qui rendent de 400 à 420 hectolitres, ce qui fait 6 pour 1, récolte misérable et ruineuse pour les métayers et qui épuise la terre. Les labours d'hiver étant inconnus, le champ qui a porté le blé reste sans culture jusqu'au mois de février qui suit la récolte et se couvre d'herbes. La charrue du Périgord ne peut donner un labour que de 4 à 5 pouces, tout en exigeant un grand effort de traction.

Les meilleures terres de Laborie sont donc couvertes de ronces, on ne peut se figurer, sans l'avoir vue, l'abondance de cette plante parmi les blés; il faut y ajouter sur les terres marneuses des coteaux, l'hièble, le tussilage, le charbon des bonnetiers...

Voici d'après les renseignements que j'ai pris le résultat de cette culture, année moyenne:

Froment .....	400 hectolitres.
Maïs .....	210 hectolitres.
Seigle .....	10 (on ne sème que pour la paille)
Chanvre peigné ...	1.250 livres.
Huile .....	600 livres.
Vin .....	90 barriques.

En 1832 on eut 536 hectolitres de blé, 607 en 1834 qui fut une année extraordinaire, et 451 en 1841.

Le tiers au moins de la terre de Laborie est en prairies naturelles. On y récolte en moyenne 150 voitures de foin (15 quintaux l'une, poids de marc, que l'on consomme). Il faut y ajouter 300 à 350 quintaux que les fermiers vendent sur pied; dans les prés de la réserve on aura environ 2.500 quintaux de foin pour le produit de 56 hectares de prés et 45 quintaux à l'hectare.

Quelques prés de la plaine de Laborie reçoivent un peu d'eau des hauteurs de Mongiaud et sont assez bons mais la plupart sont remplis de joncs, l'eau y séjournant beaucoup l'hiver.

Remarquons cependant que ce foin jouit de propriétés très engraisantes et que les bœufs de Laborie sont très beaux, quoique engraisés presque uniquement au foin. Les vaches ne mangent que le foin rejeté par les bœufs plus délicats qu'elles. Quant aux juments et aux ânesses, on leur donne ce que rejettent les vaches.

Il y avait autrefois sur les terres de Laborie beaucoup de noyers. Le nombre en a été diminué par divers ouragans. Celui de 1826 leur fût fatal. Mon oncle n'en fit pas replanter. Les jeunes que l'on y voit ont été semés par les oiseaux. On récolte, une année commune, environ 300 kilos d'huile.

Les vignes sont cultivées en partie par les métayers qui s'en acquittent assez mal, parce qu'ils n'en ont pas le temps, en partie par des vigneron. Chacun donne la moitié du produit. On n'y met ni fumier ni terreau ni échalas; on vend le vin sans fût, en sorte que ce genre de bien est beaucoup moins coûteux que dans d'autres contrées.

La barrique se vend de 20 à 25 fr. Le vin de Laborie est mauvais et ne se garde pas; celui de Mouneix est passable, tous deux font de la bonne eau de vie.

On récolte, année commune, 90 barriques de 220 litres. C'est le produit de 20 hectares environ. Je dois remarquer que l'on plante des pommes de terre, un peu de betteraves. Les métayers ne pouvant les cultiver, les donnent à planter et à récolter à des manœuvres qui en prennent le tiers.

Les fermiers font valoir la réserve avec deux domestiques. Une femme prépare leur nourriture, soigne les porcs et la volaille. Le maître valet reçoit 160 fr. de gages, le deuxième 100; la servante 45.

En estimant les frais de nourriture de chacun, blanchissage, chauffage, éclairage à 0 fr. 60 par jour, on aura 962 fr. par an.

Les métayers sont obligés de donner chaque année des œufs et des volailles, voici le nombre qui se donne à peu près:

30 dindons (ces oiseaux reçoivent très peu de nourriture),  
20 oies (continuellement dans les champs et y font beaucoup  
de dégâts),  
80 chapons,  
800 œufs,

Le dindon vaut 3 fr. 50 et l'oie 3 fr., le chapon 1 fr. 50, les œufs 1 fr. 75 le cent.

Le produit des bêtes à laine paraît très variable. Toutes les métairies, excepté la réserve, ont quelques brebis qui donnent des agneaux. On y joint des moutons achetés dans les foires du Quercy. Pendant l'été on les met sur les chaumes et les prés. Les animaux sortant d'un pays maigre et pierreux engraisissent facilement. Il faudrait les vendre à l'automne, mais on les garde l'hiver pour les vendre fort chers au printemps où ils sont très recherchés. Alors ils pourrissent souvent sur le sol humide de la plaine et ne causent que de la perte. C'est ce qui est arrivé dans l'hiver de 1841 à 1842 où presque tous moururent.

Le pain est fait avec du froment dans lequel on mêle du maïs, des pois, de la jarosse, des féverolles et enfin du seigle et de l'orge, selon qu'on en récolte.

Les légumes sont les haricots qui se plantent avec le maïs, des pois, des pommes de terre, des raves qui sont excellentes.

Chaque métairie a un petit jardin où se cultivent presque uniquement des choux et des artichauts. Tous les métayers boivent le vin de leur récolte...

Tout le monde, quoique horriblement sale et mal vêtu, paraît bien portant, robuste et dur à la fatigue; les hommes sont d'excellents terrassiers et je pense que le vin qu'ils boivent, quoique sans excès, leur donne une force musculaire aussi remarquable.

Les femmes, quoique livrées à des travaux presque aussi rudes que les hommes, sont agréables à regarder, avec des traits délicats et plus agréables que ceux des femmes du Nord.

---

## “DÉCOUPAGES” ÉLECTORAUX

L'application en 1820 du système du « double vote », entraînant l'élection de députés élus au chef-lieu du département par les électeurs les plus imposés, puis de députés élus dans les collèges d'arrondissement par tous les électeurs censitaire domiciliés dans ces collèges, a posé des problèmes de découpage de circonscriptions que d'autres régimes ont connus depuis.

Préoccupé de sauvegarder le plus possible les apparences du régime parlementaire en face d'assemblées se montrant très susceptibles sur ce point, le gouvernement de Louis XVIII a procédé de la manière suivante : les préfets ont soumis aux conseils généraux des propositions de découpage. Les conseils généraux ont délibéré sur celles-ci et ont pris position. Leurs décisions ont été transmises au ministre de l'Intérieur par les préfets avec leur avis, et ce sont ces documents qui ont servi à l'élaboration du projet de loi soumis aux Chambres.

Pour la Dordogne, dotée depuis l'an VIII de cinq arrondissements administratifs, il fallait délimiter quatre circonscriptions électorales. Il ne paraît pas sans intérêt de voir comment le Conseil général et le Préfet ont opéré. Lisons pour cela la lettre, en date du 8 août 1820, écrite par le comte de Ceintré, préfet de la Dordogne, au ministre de l'Intérieur (Archives nationales, F<sup>10</sup> III Dordogne 5) :

« Monseigneur, le Conseil général de mon département s'est réuni le 3 du courant et le premier objet sur lequel j'ai appelé son attention, conformément aux dispositions de Votre Excellence du 15 juillet dernier, a été la proposition de circonscription des collèges électoraux d'arrondissement. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du procès-verbal de ses délibérations.

» J'avais présenté au Conseil deux projets de circonscription. Le premier consistait à distraire de l'arrondissement de Bergerac les cantons de Sainte-Alvère, de Monpazier et de Cadouin pour les réunir à celui de Sarlat; à réunir à l'arrondissement de Périgueux les cantons de Neuvic, de Mussidan et de Monpont, appartenant à l'arrondissement de Ribérac, et à former du restant de Ribérac et de la totalité de Nontron un seul arrondissement électoral dont le chef lieu serait Mareuil, une des principales villes de ce dernier.

» Ma seconde proposition consistait à laisser subsister dans leur intégralité les arrondissements de Bergerac et de Sarlat, à distraire de l'arrondissement de Nontron les cantons de Jumilhac-le-Grand, de Lanouaille et de Thiviers pour les réunir à l'arrondissement de Périgueux, et enfin, à réunir le restant de l'arrondissement de Nontron et la totalité de celui de Ribérac en un seul dont le chef lieu serait toujours Mareuil.

» Votre Excellence verra que le Conseil général a adopté ma seconde proposition avec la seule différence que le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière, dépendant de Nontron, serait réuni à l'arrondissement de Périgueux.

«...La circonscription proposée par le Conseil général, en maintenant dans leur intégralité les trois principaux arrondissements administratifs du département, et en réunissant les deux autres sauf la distraction des quatre cantons sus-mentionnés, me paraît la mieux combinée pour ménager tous les

amours-propres et pour remplir par conséquent le but de la loi. Sur les quatre cantons que l'on propose de réunir à l'arrondissement de Périgueux, ceux de Jumilhac et de Saint-Pardoux sembleraient, par leur position topographique, devoir plus naturellement être conservés à l'arrondissement de Nontron dont ils dépendent administrativement, et cette objection serait sans réplique si le chef lieu électoral était aussi conservé dans cette ville, mais dès qu'il est porté à Mareuil, il n'y a pas de doute que les deux cantons sus-désignés préféreront se rendre au chef-lieu du département avec lequel les communications sont incomparablement plus faciles et où ils conservent plus de relations..

» En considérant maintenant la question sous le point de vue politique, je crois que la circonscription proposée est encore la plus favorable aux intérêts du gouvernement. On peut à peu près compter sur de bons choix dans l'arrondissement de Bergerac qui marche en général dans le sens du gouvernement. L'arrondissement de Sarlat n'est pas, à beaucoup près, aussi bon, mais il faut observer qu'on ne pouvait l'améliorer qu'en y joignant quelques cantons de Bergerac qui, à coup sûr, ne se seraient point rendus à Sarlat, et que, d'ailleurs, on ne pouvait raisonnablement proposer d'y réunir que les cantons de Sainte-Alvère, de Cadouin et de Monpazier qui ne fournissent à eux trois qu'un très petit nombre d'électeurs et qui n'auraient pu, par conséquent, apporter aucun changement dans la disposition des esprits.

» Les arrondissements de Nontron et de Ribérac passent pour être entièrement opposés dans leurs opinions politiques, mais, la balance se trouvant établie par leur réunion, il y a lieu d'espérer que les deux partis extrêmes, chacun dans la crainte de voir triompher son adversaire, sentiront la nécessité de se ranger au parti du gouvernement qui retirera cet avantage de leur division.

» Quant à l'arrondissement de Périgueux, je dois convenir qu'à l'exception du chef lieu, il y a tendance à l'esprit d'opposition et que celui-ci sera même renforcé par la réunion des quatre cantons de l'arrondissement de Nontron; mais il faut considérer que le chef lieu de cet arrondissement étant Périgueux, les élections seront là, plus que partout ailleurs, sous l'influence de l'administration et qu'il y a lieu d'espérer qu'elle réussira à diriger les opérations électorales dans le sens qui conviendra le mieux au gouvernement.

» D'après tous ces motifs, Monseigneur, je crois devoir engager Votre Excellence à faire adopter la nouvelle circonscription proposée par le Conseil général.

» Signé: Comte de CEINTRÉ,

Préfet de la Dordogne. »

A la suite d'une intervention de Verneilh-Puyrassseau et du Sous-Préfet de Nontron, St-Pardoux-la-Rivière a été rattaché à la quatrième circonscription dans le projet de loi, voté sans difficulté. La répartition des habitants des quatre circonscriptions s'est trouvée la suivante:

1 <sup>re</sup>	circonscription	:	120.700 h.
2 <sup>e</sup>	»	:	96.500 h.
3 <sup>e</sup>	»	:	108.900 h.
4 <sup>e</sup>	»	:	97.700 h.

Il convient de noter que le nombre des électeurs s'élevait seulement à 335.

\*  
\*\*

En 1852, le découpage des quatre circonscriptions du département de la Dordogne pour l'élection au suffrage universel des quatre députés au Corps législatif a été le suivant (en conformité des propositions du préfet de Calvimont) :

- 1<sup>e</sup> circonscrip. — Arrondissement de Périgueux + cantons de Montignac et Terrasson (pris sur Sarlat).
- 2<sup>e</sup> » — Cantons de Bergerac, Eymet, Issigeac, Laforce, Sigoulès, Vélines, Villamblard, Villefranche-de-Longchapt, et cantons de Montpon, Montagrier, Mussidan, Neuvic (pris sur Ribérac).
- 3<sup>e</sup> » — Arrondissement de Nontron et cantons de Ribérac, St-Aulaye, Verteillac.
- 4<sup>e</sup> » — Cantons de Sarlat, Belvès, Le Bugue, Carlux, Domme, Saint-Cyprien, Salignac, Villefranche-de-Belvès, et cantons de Beaumont, Cadouin, Lalinde, Monpazier et Sainte-Alvère (pris sur l'arrondissement de Bergerac).

(Cette division ressort également des pièces figurant aux Archives nationales dans le dossier F<sup>1</sup>C III Dordogne 5.)

Jean LASSAIGNE,